



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DES COMMUNAUTES DE L'AMBOISIE, DU BLEROIS ET
DU CASTELRENAUDAIS

SUIVI ET EVALUATION DU SCOT

TEMPS 0 - 2018

INTRODUCTION

Le SCoT ABC établit une stratégie de développement territoriale pour une période de 12 ans (2018-2030). L'approbation de ce document, le 9 juillet 2018, a ouvert une nouvelle période pour le Syndicat Mixte, celle de la mise en œuvre.

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité du SCoT ABC, un dispositif de suivi est mis en place permettant d'apprécier la mise en œuvre des orientations retenues et d'en mesurer l'avancement.

Le suivi des effets du SCoT est indispensable pour vérifier que les efforts engagés portent leurs fruits et la direction empruntée par le territoire mène bien aux objectifs poursuivis. A ce titre le Syndicat Mixte a décidé d'opter pour un suivi complet de sa mise en œuvre. Le planning de suivi est le suivant :

- Présentation annuelle du suivi de données en Bureau syndical ;
- Bilan à mi-parcours après 3 années d'application du SCoT (soit en 2021) ;
- Bilan après 6 années d'application du SCoT (soit en 2024).

Le suivi consiste à minima à analyser les évolutions constatées à partir d'un ensemble d'indicateurs pertinents. Un choix de 93 indicateurs a été retenu pour analyser les grands objectifs du SCoT. Au-delà de leur pertinence par rapport aux principales orientations du SCoT, les indicateurs ont aussi été sélectionnés selon un principe réaliste de faisabilité (disponibilité, pérennité et périodicité des sources).

Au début de la période de mise en œuvre (2018-2030), le Syndicat Mixte établit un état zéro pour l'année 2018, qui servira de point de départ et de référence pour les analyses ultérieures. Le présent rapport présente cet état zéro.

A noter que certains indicateurs ne peuvent pas être mesurés ou validés en 2018, notamment pour ceux dont l'état zéro est à l'approbation des PLUi¹ du SCoT ABC. Cet état zéro sera ainsi actualisé quand cela est possible lors du bilan à mi-parcours puis à six ans pour l'évaluation du SCoT, dans le but de suivre au mieux les évolutions du territoire.

¹ A l'approbation du SCoT ABC, les 3 Communautés de communes du territoire sont en cours d'élaboration de leur PLUi. Leur approbation est prévue pour 2019-2020.

SOMMAIRE

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : concilier identités locales et complémentarités avec les pôles voisins	4
Affirmer l'originalité du territoire du SCoT et sa complémentarité avec les pôles voisins	4
Renforcer les fonctions et complémentarités des principaux pôles urbains du territoire	5
QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE : Préserver les patrimoines naturels et bâtis	7
Agir en faveur de la biodiversité.....	7
Gérer et protéger efficacement les ressources en eau	10
Préserver et valoriser les patrimoines architecturaux et paysagers	14
Promouvoir activement les pratiques et démarches respectueuses de l'environnement	16
DEVELOPPEMENT ET RENOUVEAU URBAIN : Assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines	21
Veiller à des consommations limitées et raisonnées d'espaces naturels, agricoles et forestiers	21
Assurer des développements urbains et ruraux équilibrés et de qualité	25
Accroître et diversifier l'offre de logements pour mieux répondre à tous les besoins	28
Faire le choix d'un développement urbain résilient, conciliant croissance démographique et de l'emploi avec protection des personnes et des biens face aux risques	32
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Favoriser le développement économique	35
Préserver et conforter les activités agricoles, viticoles et sylvicoles.....	35
Promouvoir un développement économique diversifié et dans le respect des enjeux environnementaux	38
Promouvoir une activité touristique durable et de qualité.....	40
EQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE : Concilier efficience et mutualisation	44
Répondre à une demande croissante en matière d'équipements et services.....	44
Œuvrer pour la qualité et l'équilibre de l'offre commerciale sur le territoire	47
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : Faciliter les mobilités « durables »	48
Adapter le réseau routier dans ses vocations et ses aménagements et maîtriser les impacts de son développement	48
Agir en faveur du développement et de l'amélioration de l'offre en transports en commun	48
Favoriser l'usage des modes actifs de déplacement (marche, vélo).....	51
Optimiser les politiques de stationnement	51
Annexes	52

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : CONCILIER IDENTITES LOCALES ET COMPLEMENTARITES AVEC LES POLES VOISINS

AFFIRMER L'ORIGINALITE DU TERRITOIRE DU SCoT ET SA COMPLEMENTARITE AVEC LES POLES VOISINS

AMBITION : DEVELOPPER DES PARTENARIATS ECONOMIQUES, TOURISTIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX AVEC LES TERRITOIRES VOISINS

1. Nombre d'équipements de rayonnement large présents ou en projet sur le territoire

Cet indicateur correspond aux équipements existants ou en projet sur le territoire ayant un rayonnement allant au-delà du territoire du SCoT.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, on retrouve plusieurs équipements existants ou en projet ayant un rayonnement large sur le territoire. Toutefois, ils sont majoritairement situés aux pôles majeurs du territoire.

CCVA :

<u>Amboise</u>	Santé	Centre Hospitalier intercommunal Amboise - Château-Renault	
	Culture - Sport	Piscine Ile d'Or	
		Piscine Georges Vallerey	
		Médiathèque	
		Théâtre	

CCC :

<u>Château-Renault</u>	Santé	Centre Hospitalier intercommunal Amboise - Château-Renault	
		Maison de Santé Pluridisciplinaire	en construction
		Maison de service au public	
	Culture - Sport	Centre aquatique	

CCBVC :

<u>Bléré</u>	Culture - Sport	Piscine	
		Complexe sportif des Aigremonts	
		Maison de service au public	En cours
<u>La Croix-en-Touraine</u>	Culture - Sport	Complexe sportif des Longérons	

2. Démarches partenariales engagées avec des territoires voisins

Cet indicateur correspond aux démarches engagées entre les Communautés de communes du SCoT ABC et celles limitrophes au SCoT.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Différents partenariats entre les Communautés de communes d'Indre-et-Loire sont en cours sur diverses thématiques. Par exemple, une démarche collaborative de développement économique entre les trois Communautés de communes du SCoT ABC et la Communauté de communes Touraine Est Vallées a été lancée en 2017 sous l'appellation « Grand Est Touraine ». L'objectif de cette démarche est de renforcer le

poids du territoire et son identité pour construire un partenariat solide et équilibré tant vis-à-vis de la Région que de l'agglomération tourangelle.

Par ailleurs, un contrat de réciprocité Tours Métropole Val de Loire / EPCI d'Indre-et-Loire est actuellement en cours. Les thématiques abordées par ce contrat sont notamment le climat, la mobilité, etc.

RENFORCER LES FONCTIONS ET COMPLEMENTARITES DES PRINCIPAUX POLES URBAINS DU TERRITOIRE

AMBITION : CONFORTER LES POLES MAJEURS ET POLES-RELAIS

3. Part de la création de logements située dans les pôles majeurs et pôles-relais

Cet indicateur correspond au nombre de logements situés dans les pôles majeurs et les pôles relais définis par le SCoT par rapport au nombre total de logements sur le territoire.

Mode de représentation : pourcentage

Sources : Communautés de communes, MAJIC

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2014, le territoire du SCoT ABC présente 32 139 logements (cf. indicateur n°49).

Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi (détermination des enveloppes urbaines et des périmètres des pôles majeurs et pôles relais par les PLUi).

4. Part de la création d'emplois située dans les pôles majeurs et pôles-relais

Cet indicateur correspond au nombre d'emplois créés situés dans les pôles majeurs et pôles relais par rapport au nombre total d'emplois créés sur le territoire.

Mode de représentation : pourcentage

Sources : Communautés de communes, MAJIC

Suivi possible : annuel

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2014, le territoire du SCoT ABC présente 20 962 emplois.

Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi (détermination des enveloppes urbaines et des périmètres des pôles majeurs et pôles relais par les PLUi).

5. Conditions de desserte des pôles majeurs

Cet indicateur correspond à l'accessibilité des trois pôles majeurs du territoire, c'est-à-dire la présence de l'intermodalité, la fluidité du trafic, les aménagements possibles pour améliorer leur accessibilité, etc.

Mode de représentation : liste

Source : Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Les données sont en cours de collecte et seront délivrées ultérieurement.

AMBITION : PERMETTRE ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

6. Délimitation par les PLUi des enveloppes urbanisées et définition de leurs objectifs de densité, de création de logements et de consommation foncière

Cet indicateur correspond à la détermination, dans les PLUi des Communautés de communes du SCoT ABC, des enveloppes urbanisées, c'est-à-dire à la présence dans ces documents d'urbanisme de cartes délimitant précisément les parties actuellement urbanisées des communes. Les PLUi devront notamment inscrire des objectifs de :

- densité de logements pour ces enveloppes,
- de logements à construire en extension et en optimisation
- de consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers nécessaires pour la construction des logements en extension.

Ces objectifs devront respecter ceux fixés par le SCoT (dont le plafond de 160 ha pour le développement résidentiel à l'échelle du SCoT).

Mode de représentation : carte, nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi.

QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE : PRESERVER LES PATRIMOINES NATURELS ET BATIS

AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

AMBITION : PROTEGER LES ESPACES NATURELS LES PLUS RICHES OU FRAGILES

7. Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle locale

Cet indicateur correspond au repérage des continuités écologiques du territoire, c'est-à-dire des espaces au sein desquels peuvent se déplacer librement un certain nombre d'espèces. Ils constituent ainsi la trame verte et bleue du territoire.

Mode de représentation : carte

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après l'approbation des PLUi.

A noter que l'étude Trame Verte et Bleue du Pays Loire Touraine, réalisée en 2016, servira de référence dans l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle locale, qui sera réalisée dans le cadre de l'élaboration des PLUi.

8. Surface totale des espaces naturels

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces en eaux et des landes selon les données foncières MAJIC. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation.

Mode de représentation : nombre

Source : Majic

Suivi : 3 ans

Méthodologie : L'occupation du sol est obtenue à partir d'un traitement des données MAJIC produites par la DGFiP². Cette base de données indique la superficie de chaque groupe de nature de culture, pour l'ensemble des parcelles. 13 groupes de nature de culture sont identifiés : terres, prés, vergers, vignes, bois, landes, carrières, eau, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemin de fer et sol.

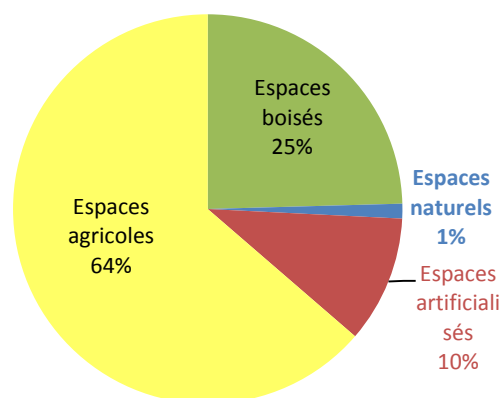
Ces différents groupes de nature de culture ont été regroupés en 4 types d'occupation du sol :

- **Espaces naturels** = eau + landes
- **Espaces boisés** = bois
- **Espaces agricoles** = terres + prés + vergers + vignes
- **Espaces artificialisés** = carrières + jardins + terrains à bâtir + terrains d'agrément + chemin de fer + sol

Pour chaque type d'occupation du sol, leur superficie totale, par commune, a été calculée.

Etat zéro : En 2015, le SCoT présente seulement 1% de son territoire en espaces naturels (près de 1 150 ha). Le territoire n'a pas connu d'évolution majeure par rapport à 2013 (seulement +1 ha supplémentaire par rapport au diagnostic réalisé par la SAFER dans le cadre de la révision du SCoT).

Occupation du sol en 2015



² DGFiP : Direction Générale des Finances Publiques

9. Surface totale des espaces boisés

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces boisées selon les données foncières MAJIC. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation.

Mode de représentation : nombre

Source : Majic

Suivi : 3 ans

Méthodologie : L'occupation du sol est obtenue à partir d'un traitement des données MAJIC produites par la DGFIP. Cette base de données indique la superficie de chaque groupe de nature de culture, pour l'ensemble des parcelles. 13 groupes de nature de culture sont identifiés : terres, prés, vergers, vignes, bois, landes, carrières, eau, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemin de fer et sol.

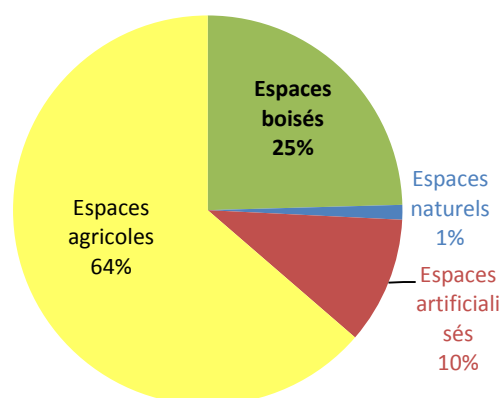
Ces différents groupes de nature de culture ont été regroupés en 4 types d'occupation du sol :

- **Espaces naturels** = eau + landes
- **Espaces boisés** = bois
- **Espaces agricoles** = terres + prés + vergers + vignes
- **Espaces artificialisés** = carrières + jardins + terrains à bâtir + terrains d'agrément + chemin de fer + sol

Pour chaque type d'occupation du sol, leur superficie totale, par commune, a été calculée.

Etat zéro : En 2015, le SCoT présente $\frac{1}{4}$ de son territoire en espaces boisés (près de 22 920 ha). Cette superficie est plus importante (environ +700 ha) que celle déterminée par le diagnostic réalisé par la SAFER dans le cadre de la révision du SCoT (22 223 ha en 2013). Toutefois, en recalculant les superficies pour l'année 2015 selon la même méthodologie que pour l'année 2013, la différence n'est que de 6 ha. 6 ha ont ainsi été reboisés entre 2013 et 2015. La différence de surfaces obtenues entre le traitement réalisé par la SAFER et celui du SCoT ABC s'explique par un nombre de classes de nature différents (22 classes pour la donnée SAFER) et donc une répartition différente du type d'espaces selon ces classes.

Occupation du sol en 2015



10. Mise en œuvre du programme d'actions de l'étude TVB du Pays

Cet indicateur correspond aux actions mises en œuvre du programme d'actions de l'étude Trame Verte et Bleue du Pays Loire Touraine, élaborée en 2016. Cette étude a en effet identifié 71 actions organisées en 15 fiches sur le territoire du SCoT ABC.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes, communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Aucune animation n'a été mise en place depuis cette étude par le Pays Loire Touraine ou les Communautés de communes. Seules quelques communes ont engagées des actions en faveur de l'environnement, dont notamment l'inscription de linéaires de haies à préserver dans le PLU de Nazelles-Négron ou un projet d'aménagement d'étangs avec parcours sur la faune et flore à Saint-Ouen-les-Vignes.

En 2018, dans le cadre de l'étude des zones humides sur son territoire, la CCVA fait une demande de subvention pour l'acquisition de foncier en zones humides à Neuillé-le-Lierre.

Il est prévu, courant 2018, de relancer les réflexions concernant l'animation de cette TVB et notamment son portage.

11. Éléments arborés protégés par les PLUi

Cet indicateur correspond au nombre d'éléments arborés protégés par les PLUi selon leur nature :

- Surface : massifs, bosquets...
- Linéaire : alignements, haies, écrans boisés, ripisylves...
- Ponctuel : arbres isolés, remarquables...

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi.

12. Identification et protection des éléments de trame verte et bleue urbaine sur l'ensemble du territoire

Cet indicateur correspond à la localisation des éléments de trame verte et bleue urbaine et à la mise en place d'actions de préservation de ces éléments, notamment dans les PLUi.

Mode de représentation : carte, liste d'actions

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi.

13. Linéaire de berges protégées de l'urbanisation

Cet indicateur correspond au linéaire de berges protégées de l'urbanisation via notamment la présence de marge de recul.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi.

14. Part du territoire prospecté pour l'identification des zones humides

Cet indicateur correspond au nombre de communes où un inventaire des zones humides a été effectué.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

Sources : Communautés de communes, communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Différentes études des zones humides ont été menées sur le territoire du SCoT ABC. Le premier inventaire a été effectué sur le Bassin versant de la Brenne : 17 communes du SCoT ABC sont concernées par cet inventaire. D'autre part, dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la Communauté de communes du Val d'Amboise a réalisé un inventaire des zones humides sur l'ensemble de son territoire. La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher effectuera également à minima un inventaire des zones humides sur les futures zones AU dans le cadre de l'élaboration de son PLUi.

En 2018, 28 communes ont ainsi été prospectées soit 62% de la superficie du territoire (100% de la CCVA, 92% de la CCC et 0% de la CCBVC).

15. Surface de zones humides protégée par les PLUi

Cet indicateur correspond à la superficie de zones humides protégée par les PLUi.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

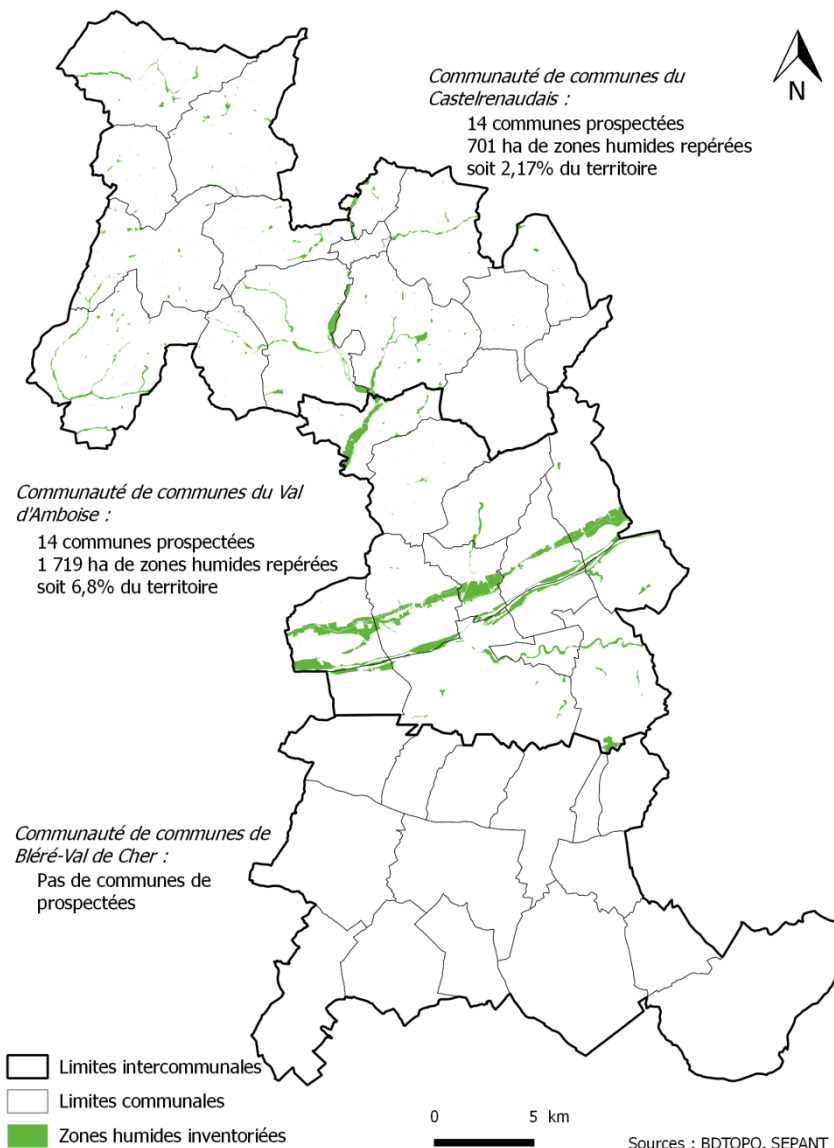
Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi.

Toutefois deux études de repérage des zones humides ont été menées sur le territoire du SCoT ABC entre 2015 et 2018. Il a été observé 2 420 ha de zones humides soit 4,2% du territoire prospecté (28 communes), et seulement 2,6% de l'ensemble du territoire du SCoT ABC.

Pré-localisation des zones humides sur le territoire du SCoT ABC



GERER ET PROTEGER EFFICACEMENT LES RESSOURCES EN EAU

AMBITION : SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

16. Nombre d'interconnexions réalisées pour l'approvisionnement en eau potable

Cet indicateur correspond au nombre d'interconnexions des réseaux d'alimentation en eau potable. Ces interconnexions permettent de relier des réseaux de distribution entre communes. Elles assurent ainsi une continuité de l'approvisionnement et la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communes et communautés de communes compétentes, Syndicat d'alimentation en eau potable

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, le Syndicat Mixte du SCoT ABC a à sa connaissance 36 interconnexions pour l'approvisionnement en eau potable sur son territoire dont 29 interconnexions en interne, c'est-à-dire dont les deux communes reliées se situent sur le territoire du SCoT. Une interconnexion est actuellement en cours : entre Nouzilly et Crotelles. Une interconnexion est également à l'étude : entre Autrèche et Morand.

17. Volumes prélevés dans la nappe du Cénomani

Cet indicateur correspond aux volumes d'eau potable prélevés dans la nappe du Cénomani, soit 15 forages sur le territoire.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communes et communautés de communes compétentes, Syndicat d'alimentation en eau potable

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2016, 2,73 millions de m³ d'eau ont été prélevés dans la nappe du Cénomani sur le territoire du SCoT ABC.

EPCI	Noms	Communes	Zone dans Cénomani	Obj. SDAGE 2016-2021 par rapport ref. 2004-2006	Eau potable prélevée 2016 (en m ³)		
CCVA	L'Aître F.	Amboise	1	-20% ³	301 276		
	La Verrerie F.				323 501		
	Les Landes F.	Pocé-sur-Cisse			171 452		
	La Boitardière F2	Chargé			228 601		
	Le Bourg F.	Neuillé-Le-Lierre			9	légère augmentation possible	255 925
CCBVC	Les Godeberts F1	Athée-sur-Cher	1	-20%	64 816		
	Les Ouches F1	Bléré			53 232		
	La Guicherie	Céré-la-Ronde	3	stabilisation	78 656		
	Vaux F2	Civray de Touraine	1	-20%	111 485		
	Vaux F4				190 003		
	La Herserie / petite Folie F3	La Croix en Touraine			128 496		
	Les Sablons F2	Saint-Martin-le-Beau			164 360		
CCC	Méré F2	Château-Renault			9	légère augmentation possible	361 446
	La Brosquin	Monthodon					161 170
	Les Pièces Manières F.	Saint-Nicolas-des-Motets					134 209
Total zone 1					1 508 621		
Total zone 3					307 257		
Total zone 9					912 750		
Total					2 728 628		

Pour rappel :

Zone dans Cénomani	Obj. SDAGE 2016-2021 : volumes maximum prélevables tous usages confondus (eau potable, industrie, agriculture) en millions de m ^{3/an}
1	10.8
3	5.9
9	21.6

Vous trouverez en annexe, la carte du zonage pour la gestion du Cénomani récupérée dans le SDAGE 2016-2021 p97.

³ Il est précisé dans le SDAGE que l'objectif de 20% de réduction des volumes prélevés par rapport aux données 2004-2006 n'a pas été atteint, « il est donc demandé de poursuivre les efforts de réduction » (p97).

18. Qualité des masses d'eau superficielles et souterraines

Cet indicateur comprend la qualité écologique et la qualité chimique des cours d'eau. Il porte sur l'atteinte ou non des objectifs de bon état écologique ou chimique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) aux horizons 2015, 2021 et 2027.

Mode de représentation : carte

Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne

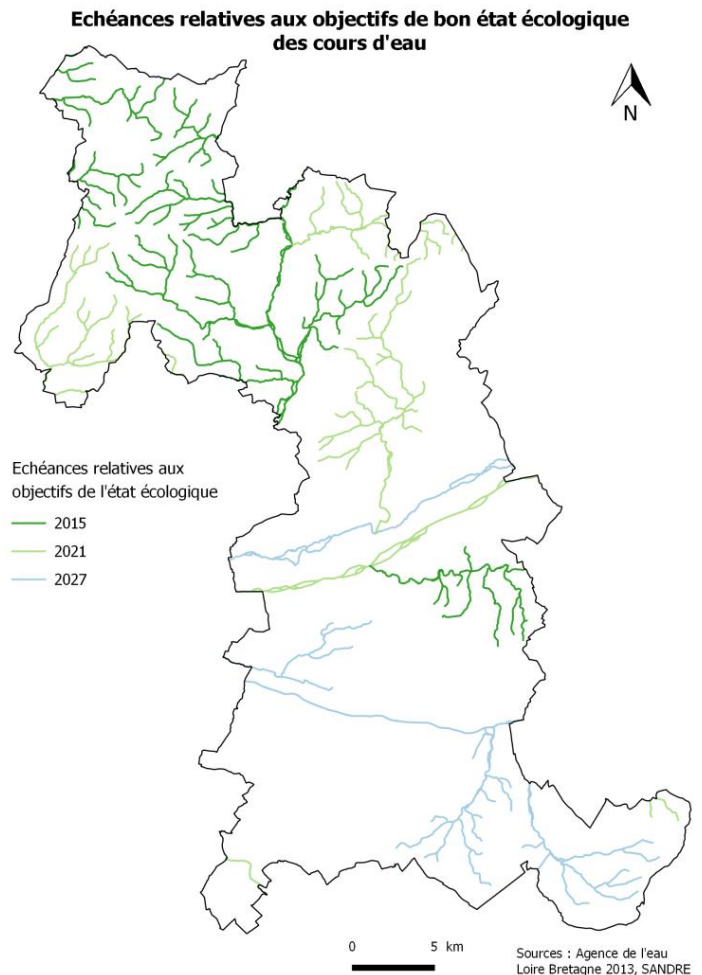
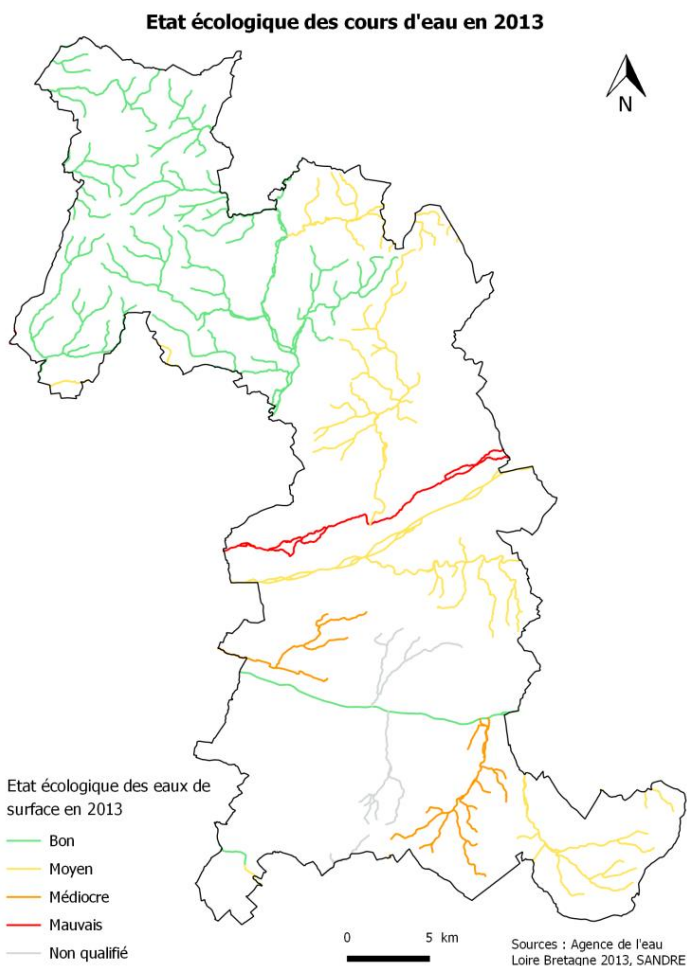
Suivi possible : selon révision du SDAGE

Etat zéro : L'état zéro reprend les données de l'état des eaux de 2013 (réalisé en 2015 par le Bassin Loire-Bretagne). L'état chimique n'est pas présenté dans cet état zéro, du fait de l'insuffisance d'informations pour attribuer un état chimique des cours d'eau en 2013.

En 2013, l'état écologique de quelques cours d'eau (Le Vauguerin, Le Villancon et Les Tabardières) n'a pu être qualifié (soit près de 6% du linéaire de cours d'eau du SCoT ABC). Parmi les autres cours d'eau, 44,5% du linéaire de cours d'eau a atteint l'objectif de « bon état », 34,9% un « état moyen » et 14,6% un état mauvais ou médiocre.

Cours d'eau	Etat écologique		Objectif atteint (oui/non)
	en 2013	Date prévue de « bon état »	
La Brenne	Bon	2015	OUI
La Choisille	En partie Bon, Moyen et Mauvais	2021	en partie
La Cisse	Mauvais	2027	
La Dême	Bon	2015	OUI
La Loire	Moyen	2021	
La Ramberge	Moyen	2021	
L'Aiguevives	Moyen	2021	
L'Amasse	Moyen	2015	
Le Cher	Bon	2027	OUI
Le Chézelles	Moyen	2027	
Le Cléret	Moyen	2027	
Le Filet	Médiocre	2027	
Le Gault	Moyen	2021	
Le Pilette	Médiocre	2027	
Le Senelles	Moyen	2027	
Le Vaugerin	Non qualifié	/	
Le Villancon	Non qualifié	/	
Les Tabardières	Non qualifié	/	
L'Indre	En partie Bon et Moyen	2021	en partie

Echéance bon état	Bon	Moyen	Mauvais	Médiocre	TOTAL
Non qualifié					5,9%
2015	34,8%	6,4%			41,2%
2021	6,7%	22,6%			29,3%
2027	3,0%	6,0%	5,3%	9,3%	23,6%
TOTAL	44,5%	34,9%	5,3%	9,3%	100%



AMBITION : GERER EFFICACEMENT LES EAUX PLUVIALES

19. Inscription dans les PLUi de mesures favorisant la gestion alternative des eaux pluviales

Cet indicateur correspond à l'inscription de mesures en faveur de la gestion alternative des eaux pluviales dans les PLUi par stockage, infiltration et/ou utilisation.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après approbation des PLUi.

20. Nombre de schémas communaux ou intercommunaux de gestion des eaux pluviales

Cet indicateur correspond au nombre de schémas communaux ou intercommunaux de gestion des eaux pluviales réalisés ou en cours.

Mode de représentation : nombre, carte

Sources : Communautés de communes, communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Le Syndicat Mixte du SCoT ABC n'a actuellement à sa connaissance que deux schémas des eaux pluviales sur son territoire : la commune d'Amboise (2014) et la commune de Nazelles-Négron (2017). En 2018, trois schémas communaux sont en cours de réalisation : les communes d'Autrèche, Chisseaux et Saint-Martin-le-Beau.

21. Actions mises en œuvre pour réduire les impacts des rejets industriels et/ou très polluants

Cet indicateur correspond aux actions mises en œuvre pour réduire les impacts des rejets industriels et/ou très polluants sur la capacité des équipements d'assainissement et sur les milieux naturels.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes, communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Seulement quelques actions sont mises en œuvre afin de réduire les impacts des rejets industriels et/ou très polluants sur le territoire. On peut notamment relever les actions suivantes : la commune de Bléré a signé une convention avec les industriels et les viticulteurs concernant le rejet des eaux polluées sur son territoire ; à Souvigny-de-Touraine, l'unique installation classée sur le territoire communal a réalisé les travaux limitant l'impact des rejets engendrés par son activité sur les milieux naturels et dans les réseaux. Elle a été autorisée à poursuivre son activité par arrêté préfectoral du 6 mai 2010.

22. Démarches engagées pour la modernisation des équipements d'assainissement collectif, leur mise aux normes et/ou leur délocalisation en dehors des zones à risque

Cet indicateur correspond aux travaux effectués et aux projets pour la modernisation des équipements d'assainissement collectif, leur mise aux normes et/ou leur délocalisation en dehors des zones à risque.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes, communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : La Communauté de communes du Val d'Amboise est compétente en assainissement sur l'ensemble de son territoire. En 2017, la CCVA a procédé à un chemisage d'une canalisation d'assainissement collectif en amiante ciment de diamètre 150 mm sur une longueur de 38ml (Rue Jules Ferry à Amboise). La CCVA a pour projet la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif situé rue du colombier à Pocé-sur-Cisse et de la RD431 sur une longueur de 950ml (prévu pour 2018) et des travaux de démolition et reconstruction de la station d'épuration de Limeray (prévue pour 2018-2019).

Sur le territoire de la CCC est prévu l'aménagement de nouvelles stations pour les communes de Dame-Marie-les-Bois et Monthodon, un projet d'extension de la station d'Autrèche et de réhabilitation des réseaux à Auzouer-en-Touraine. La commune de Neuville-sur-Brenne est également en réflexion concernant l'aménagement d'une nouvelle station ou le raccordement avec la station de Château-Renault.

Sur le territoire de la CCBVC, les travaux de modernisation effectués ces dernières années sont la mise aux normes de la STEP de Chisseaux en 2014-2015 et l'assainissement entièrement refait à neuf à Dierre. Un projet d'augmentation de stockage de boues de la station à Luzillé est en cours.

PRESERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES ARCHITECTURAUX ET PAYSAGERS

AMBITION : IDENTIFIER ET PRESERVER LE PATRIMOINE BATI

23. Eléments de patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi

Cet indicateur correspond au nombre d'éléments de patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi.

Mode de représentation : nombre, carte

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après approbation des PLUi.

24. Mesures de protection du patrimoine identifié mises en œuvre dans les PLUi

Cet indicateur correspond à la mise en œuvre de mesures de protection du patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi, cela comprend notamment la mise en place d'aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), de plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), de mesures particulières pour certains bâtis, etc.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après approbation des PLUi.

A noter que le territoire présente une AVAP sur la commune de Château-Renault (depuis 2013) et une AVAP (depuis 2017) et un PSMV (depuis 2002) sur la commune d'Amboise.

AMBITION : AMELIORER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES CONSTRUCTIONS ET SECTEURS URBANISES

25. Identification des sites à forte valeur paysagère à proximité des secteurs urbanisés

Cet indicateur correspond à la localisation des paysages de qualité situés à proximité des secteurs urbanisés, il peut s'agir des entrées de villes, des points de vue, de la co-visibilité coteau à coteau... Ces sites présentent ainsi un enjeu de maintien de leur qualité face au développement urbain. Cette identification doit être effectuée lors de l'élaboration des PLUi.

Mode de représentation : nombre, carte

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après approbation des PLUi.

26. Qualité paysagère des franges urbaines et entrées de ville

Cet indicateur correspond à la détermination de la qualité paysagère des franges urbaines et des entrées de ville sur le territoire.

Mode de représentation : tableau

Sources : Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Les Communautés de communes ne disposent pas de données sur la qualité actuelle des franges urbaines et entrées de ville. Toutefois, un travail sera effectué dans le cadre de l'élaboration des PLUi du territoire (OAP spécifiques aux entrées de ville, etc.).

27. Inscription dans les PLUi d'exigences paysagères qualitatives pour les bâtiments isolés

Cet indicateur correspond à l'inscription d'exigences qualitatives pour les bâtiments isolés dans les PLUi.

Mode de représentation : liste

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après approbation des PLUi.

28. Qualité paysagère des zones d'activités

Cet indicateur correspond à la détermination de la qualité paysagère des zones d'activités sur le territoire.

Mode de représentation : tableau

Sources : Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, la Communauté de communes du Val d'Amboise élabore un cahier des charges de cession de terrain, qui contient également des orientations fortes en matière urbanistiques, environnementales, paysagères, architecturales, etc. Elles seront le support du futur règlement de la zone du PLUi en cours d'élaboration.

Les Communautés de communes de Bléré-Val de Cher et du Castelrenaudais ont signé la charte de qualité environnementale de la région pour certaines de leurs zones d'activités : 5 zones d'activités de la CCC à Autrèche, Château-Renault, Crotelles et Villedômer ; 3 zones d'activités de la CCBVC à Athée-sur-Cher, Civray-de-Touraine et Sublaines. L'aménagement de ces zones d'activités a ainsi été conçu de manière à concilier le développement économique et une démarche de qualité environnementale (principes d'aménagement durable). D'autre part, certaines zones d'activités présentent des règlements complémentaires avec des préconisations liées au cadre paysager.

AMBITION : PRESERVER LES PRINCIPAUX CONES DE VUE

29. Nombre de cônes de vue identifiés et décrits dans les PLUi

Cet indicateur correspond au nombre de cônes de vue identifiés et décrits dans les PLUi. Un cône de vue est défini comme la part d'un paysage qui se révèle significatif à partir d'un point de vue privilégié.

Mode de représentation : nombre, carte

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après approbation des PLUi.

AMBITION : MAINTENIR LES COUPURES D'URBANISATION

30. Identification des urbanisations linéaires à interrompre, des coupures d'urbanisation et des fronts urbains à ne pas dépasser

Cet indicateur correspond à la détermination des urbanisations linéaires à interrompre, des coupures d'urbanisation et des fronts urbains à ne pas dépasser. Cette identification doit être effectuée lors de l'élaboration des PLUi.

Mode de représentation : nombre, carte

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après l'approbation des PLUi.

PROMOUVOIR ACTIVEMENT LES PRATIQUES ET DEMARCHES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

AMBITION : ENCOURAGER L'ECOCONSTRUCTION POUR LES BATIMENTS PUBLICS

31. Nombre de bâtiments publics faisant ou ayant fait l'objet d'une démarche d'écoconstruction reconnue par un label

Cet indicateur correspond au nombre de bâtiments publics faisant ou ayant fait l'objet d'une démarche d'écoconstruction reconnue par un label, tels que BBC, Biosourcés, HQE, etc.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, deux projets d'écoconstruction sont en cours : la construction de l'annexe de la mairie à Villedômer et la construction de la résidence des Myosotis à Nazelles-Négron, composée de 12 logements sociaux. Un projet de rénovation est actuellement en cours, celui du Centre socio-culturel de Nazelles-Négron.

AMBITION : FAVORISER UNE MEILLEURE EFFICACITE ENERGETIQUE DES CONSTRUCTIONS

32. Consommations énergétiques moyennes par habitant pour le secteur résidentiel

Cet indicateur correspond à la consommation énergétique lié au secteur de l'habitat.

Mode de représentation : nombre

Source : Lig'Air

Suivi : selon disponibilité des données

Etat zéro : En 2012, la consommation d'énergie finale sur le SCoT ABC s'élève à 50 179 tonnes équivalent pétrole (TEP) pour le secteur résidentiel, soit une diminution de 0,7% par rapport à 2010 (50 556 TEP). Les émissions par habitant (en tonnes d'équivalent pétrole/habitant/an) sont seulement en diminution pour le territoire de la CCVA entre 2010 et 2012 :

	Consommation d'énergie finale/an/hab pour le secteur résidentiel (TEP)	
	2010	2012
CCVA	0,79	0,69
CCC	0,77	0,82
CCBVC	0,79	0,82
SCoT ABC	0,78	0,77

33. Nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention

Cet indicateur correspond au nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernée par une subvention.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes, communes, Pays Loire Touraine

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Le Pays Loire Touraine, dans le cadre de son contrat régional 2012-2017, avait pour priorité la maîtrise des consommations énergétiques dans les bâtiments publics. Ainsi, via le « Plan isolation des bâtiments publics », 15 bâtiments publics ont eu des travaux d'isolation thermique ou de réhabilitation énergétique.

	Nombre de bâtiments publics en rénovation thermique soutenus dans le cadre du dispositif régional « Plan Isolation des bâtiments publics »					Total
	2013	2014	2015	2016	2017	
CCVA				2 à Amboise	2 à Limeray et Nazelles-Négron	4
CCC	1 à Dame-Marie- les-Bois	1 à Nouzilly			1 à Nouzilly	3
CCBVC	1 à Chisseaux	2 à Céré-la-Ronde et Luzillé	3 à Courçay		2 à Bléré et Epeigné-les-Bois	8
SCoT ABC	2	3	3	2	5	15

En 2018, 7 bâtiments publics font l'objet d'une rénovation thermique (5 sur le territoire de la CCC et 2 sur le territoire de la CCVA).

34. Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention

Cet indicateur correspond au nombre de logements subventionnés ayant fait l'objet d'une réhabilitation thermique.

Mode de représentation : nombre

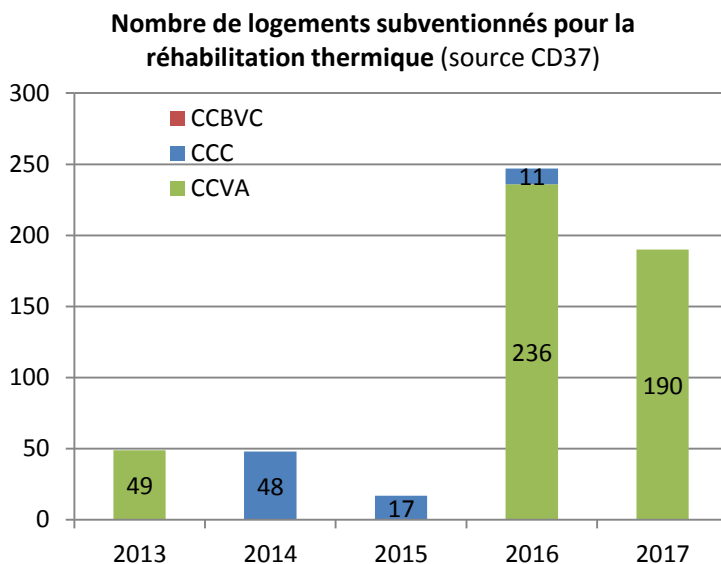
Sources : Conseil départemental,

Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Le nombre de réhabilitations thermiques subventionnées sur le territoire du SCoT s'élève à 247 logements en 2016 et 190 logements en 2017 (source Conseil Départemental d'Indre-et-Loire).

Quelques réhabilitations thermiques de logements ponctuelles ont été effectuées sur le territoire ces dernières années (10 logements) : 7 sur la CCC et 3 sur la CCBVC.



AMBITION : PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

35. Nombre d'installations collectives de production d'énergie renouvelable réalisées ou en projet sur le territoire

Cet indicateur correspond au nombre d'installations collectives de production d'énergie renouvelable réalisées ou en projet sur le territoire.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes, ALEC 37

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Le SCoT ABC présente peu d'installations collectives de production d'énergie renouvelable sur son territoire. Le Syndicat Mixte a actuellement à sa connaissance :

- des panneaux solaires thermiques à la piscine intercommunale à Château-Renault ;
- trois chaufferies bois (au groupe scolaire de Le Boulay, au lycée viticole et à l'association objectif à Amboise) ;
- deux systèmes de géothermie (à la mairie d'Athée-sur-Cher et à la piscine intercommunale à Château-Renault) ;
- une unité de méthanisation sur le site de l'INRA à Nouzilly ;
- Chaufferie granulés pour le groupe scolaire Les Hermites.

L'installation de panneaux photovoltaïques est en cours d'installation en 2018 sur le gymnase multisport de Saint-Laurent-en-Gâtines. Différents projets sont également à l'étude permettant une diversification des ressources énergétiques du territoire (6 installations en projet). Il s'agit de l'installation d'une chaufferie collective au bois plaquette à Nouzilly, d'un système de géothermie sur nappe pour le chauffage de l'école, la mairie et l'atelier technique de la commune de Saunay, de 2 projets de méthanisation sur le territoire de la CCBVC et de l'installation d'éoliennes à Auzouer-en-Touraine et à Sublaines.

Energie solaire	Bois énergie	Géothermie	Méthanisation	Energie éolienne
-----------------	--------------	------------	---------------	------------------

CCVA		2			
CCC	1+ 1 en cours	1+ 1 en projet	1+ 1 en projet	1	2 en projet
CCBVC			1	2 en projet	
SCoT ABC	1 + 1 en cours	3 + 1 en projet	2 + 1 en projet	1 + 2 en projet	2 en projet

AMBITION : AMELIORER LA GESTION DES DECHETS

36. Volume moyen de déchets ménagers collectés par habitant et par an

Cet indicateur correspond au volume de déchets ménagers collectés par habitant et par an. Les déchets ménagers comprennent les emballages ménagers recyclables, les journaux, les revus, les magazines, le verre et les ordures ménagères résiduelles. Les déchets collectés en déchetterie ne sont pas compris.

Mode de représentation : nombre, pourcentage

Sources : Communautés de communes

Suivi : annuel

Etat zéro : En 2016, environ 263 kg de déchets par habitant ont été produits (hors déchetterie). Cette moyenne est en diminution depuis 2010 (310 kg/hab/an).

37. Part des déchets collectés étant recyclés

Cet indicateur correspond au volume de déchets collectés étant recyclés. Il s'agit des déchets ménagers collectés sans les ordures ménagères résiduelles.

Mode de représentation : pourcentage

Sources : Communautés de communes

Suivi : annuel

Etat zéro : En 2016, la part des déchets collectés étant recyclés s'élève à 34,7% (hors déchetterie). En prenant en compte les déchets déposés en déchetterie, soit environ 585 kg de déchets par habitant, la part de déchets recyclés s'élève à 71% en 2016.

38. Nombre de composteurs individuels distribués sur le territoire

Cet indicateur correspond au nombre de composteurs individuels distribués sur le territoire par les communautés de communes.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : annuel

Etat zéro : En 2016, le nombre de composteurs distribués sur le territoire du SCoT ABC est de 5 644.

AMBITION : AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

39. Quantités émises par le territoire des principaux polluants atmosphériques (NOX, PM10, SO2, C6H6, HAP)

Cet indicateur correspond aux quantités émises par le territoire des principaux polluants atmosphériques, soit NOX (oxydes d'azote), PM10 (particules en suspension), SO2 (dioxyde de soufre), C6H6 (benzène) et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).

Mode de représentation : nombre

Source : Lig'Air

Suivi : selon disponibilité des données

Etat zéro : Ces données sont issues de l’inventaire des émissions atmosphériques, réalisé par Lig’Air pour l’année de référence 2012. Seules les émissions d’Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont en hausse entre 2010 et 2012 pour les trois Communautés de communes du SCoT ABC (23 kg d’HAP en 2010 pour le SCoT ABC).

	En 2012				
	Nox	PM10	SO2	C6H6	HAP
	<i>en tonnes</i>	<i>en tonnes</i>	<i>en tonnes</i>	<i>en kg</i>	<i>en kg</i>
CCVA	456	129	27	4161	9
CCC	497	158	25	3555	8
CCBVC	434	134	20	4139	9
SCoT ABC	1387	421	72	11855	26

DEVELOPPEMENT ET RENOUVEAU URBAIN : ASSURER LA MAITRISE ET LA QUALITE DES FORMES URBAINES

VEILLER A DES CONSOMMATIONS LIMITEES ET RAISONNEES D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

AMBITION : LIMITER LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS PAR L'URBANISATION

40. Surfaces urbanisées

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces urbanisées, c'est-à-dire aux espaces bâtis et espaces artificialisés non bâtis. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation. Cet indicateur est complété par l'analyse de la tâche urbaine, qui donne une image de l'emprise urbaine à un moment donné. L'analyse de la tâche urbaine permet de localiser les surfaces urbanisées et d'observer leur développement.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes, Majic

Suivi : 6 ans

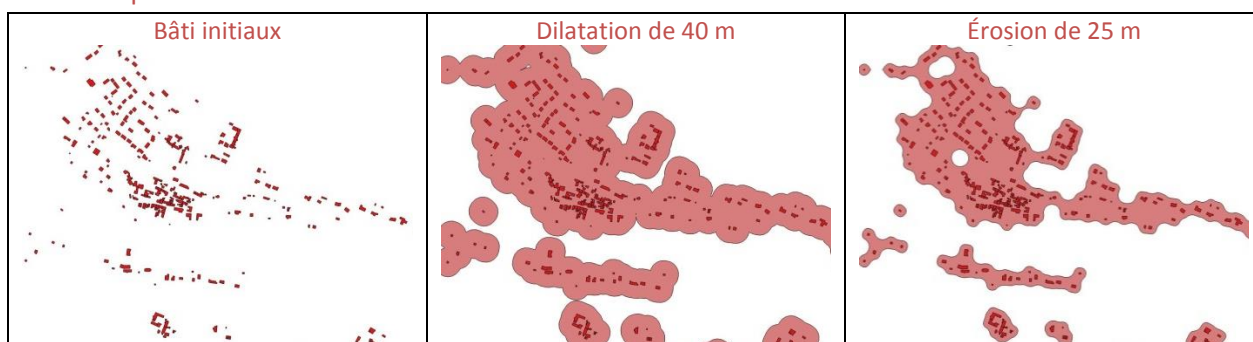
Méthodologie : L'occupation du sol est obtenue à partir d'un traitement des données MAJIC produites par la DGFIP. Cette base de données indique la superficie de chaque groupe de nature de culture, pour l'ensemble des parcelles. 13 groupes de nature de culture sont identifiés : terres, prés, vergers, vignes, bois, landes, carrières, eau, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemin de fer et sol.

Ces différents groupes de nature de culture ont été regroupés en 4 types d'occupation du sol :

- **Espaces naturels** = eau + landes
- **Espaces boisés** = bois
- **Espaces agricoles** = terres + prés + vergers + vignes
- **Espaces artificialisés** = carrières + jardins + terrains à bâtir + terrains d'agrément + chemin de fer + sol

Pour chaque type d'occupation du sol, leur superficie totale, par commune, a été calculée.

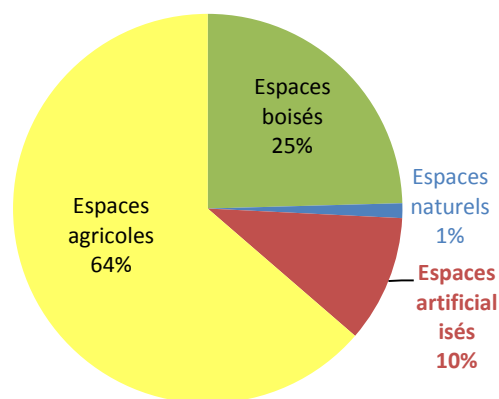
La tâche urbaine est également obtenue à partir d'un traitement des données MAJIC. Les données MAJIC sont jointes à la donnée BD TOPO de l'IGN. Différentes tâches urbaines sont constituées pour différentes périodes, il est ainsi utilisé l'année de construction du local le plus ancien (jannatmin). La date de construction des locaux d'activités étant mal renseignée, l'analyse est restreinte aux parcelles à vocation résidentielle (nloclog>0 : au moins un logement sur la parcelle). On obtient ainsi des tâches urbaines résidentielles. Il est ensuite appliqué un tampon d'un rayon de 40 m, puis une érosion de 25m (cf. image ci-dessous). La superposition des tâches urbaines permet de distinguer les évolutions résidentielles entre les différentes périodes.



Etat zéro : En 2015, le SCoT présente 10% de son territoire en espaces artificialisés, soit environ 9 850 ha. Ce type d'occupation du sol a augmenté de 78 ha depuis 2013 (selon le diagnostic réalisé par la SAFER dans le cadre de la révision du SCoT) au détriment d'espaces agricoles (-86 ha).

Dans le cadre de l'élaboration des PLUi du territoire, actuellement en cours, un diagnostic foncier détaillé de chaque Communauté de communes sera effectué et permettra de déterminer l'emprise foncière précise des enveloppes urbaines du territoire. Cette donnée pourra ainsi être amenée à être réévaluée suite à ces diagnostics.

Occupation du sol en 2015



L'analyse de la tâche urbaine s'effectue entre trois différentes périodes :

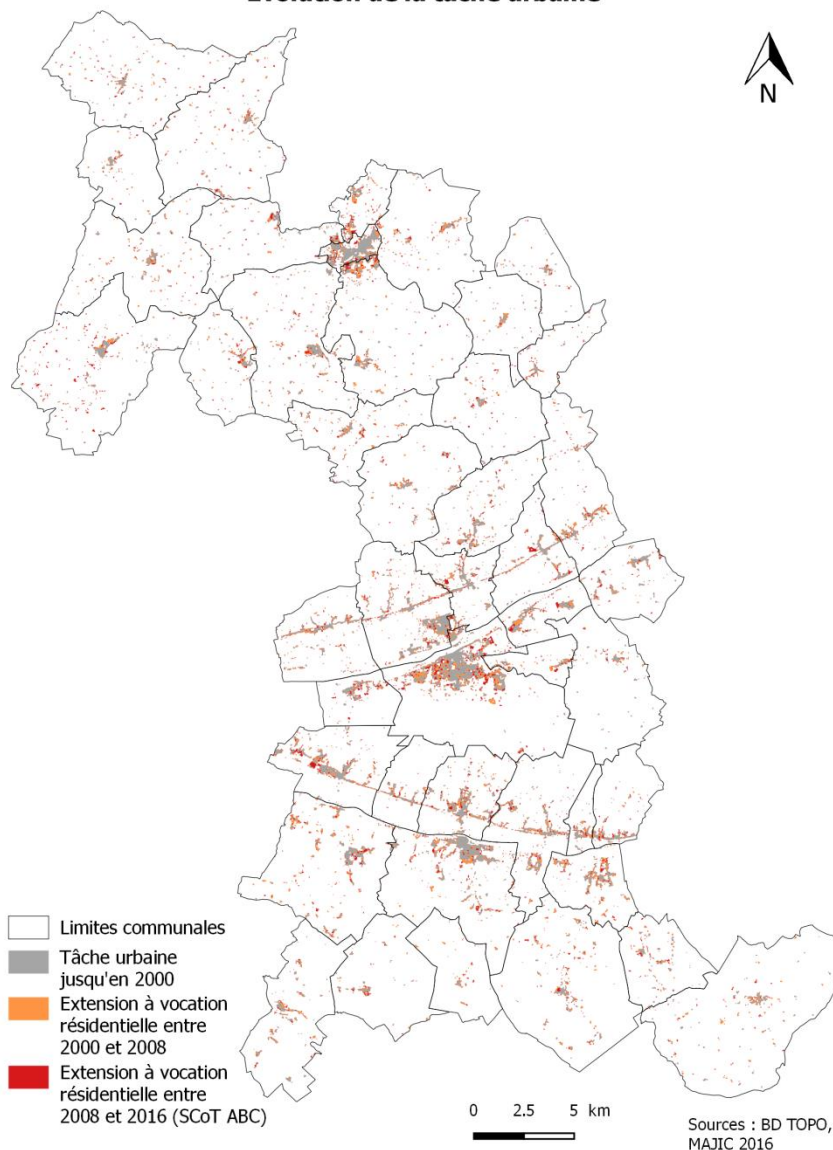
- Avant 2000 ;
- De 2000 à 2008 ;
- De 2008 à 2016.

Cette dernière période correspond à l'application du SCoT ABC.

Le tableau suivant présente les superficies de la tâche urbaine par période et par Communauté de communes. Depuis l'approbation du SCoT ABC, la tâche urbaine à vocation résidentielle a augmenté de 8,52 km².

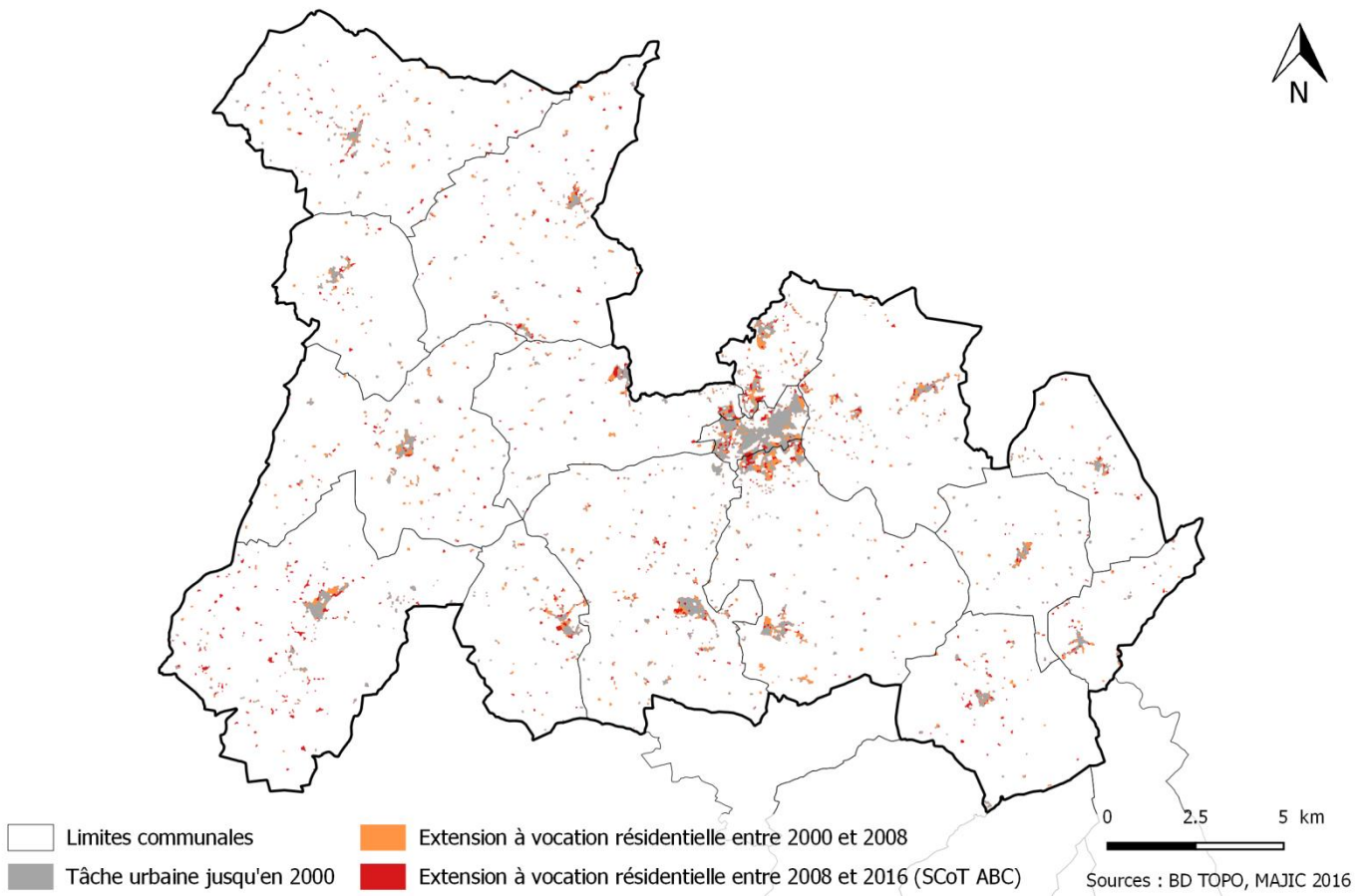
Les focus par communauté de communes permettent de mieux distinguer les évolutions de l'étalement urbain entre ces différentes périodes.

Evolution de la tâche urbaine

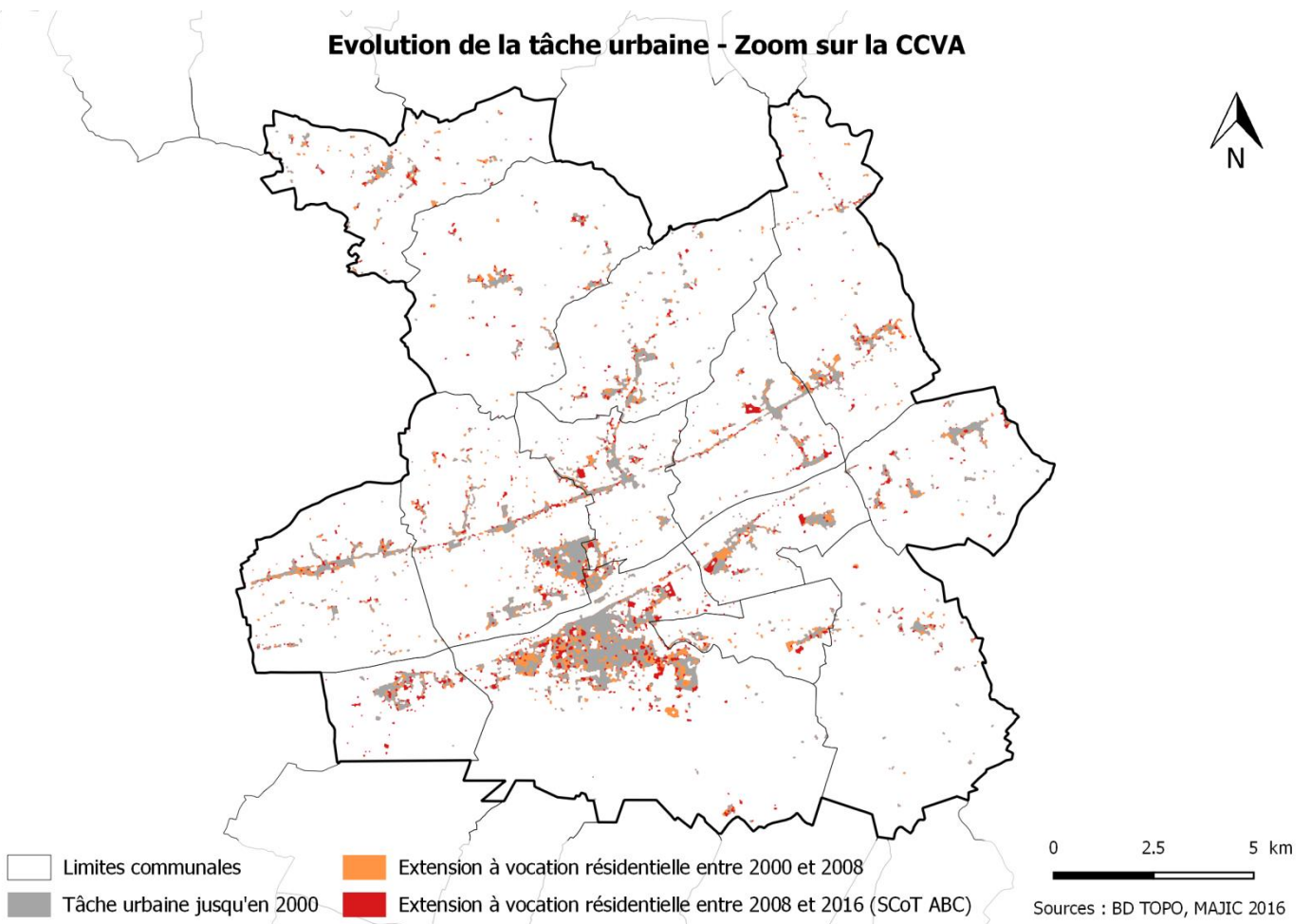


	Superficie de la tâche urbaine (en km ²)			Augmentation de la tâche urbaine entre 2008 et 2016 (en km ²)
	Jusqu'en 2000	Jusqu'en 2008	Jusqu'en 2016	
CCVA	9,98	13,74	17,01	3,27
CCC	6,34	9,16	11,60	2,44
CCBVC	8,66	12,92	15,73	2,81
SCoT ABC	24,98	35,82	44,34	8,52

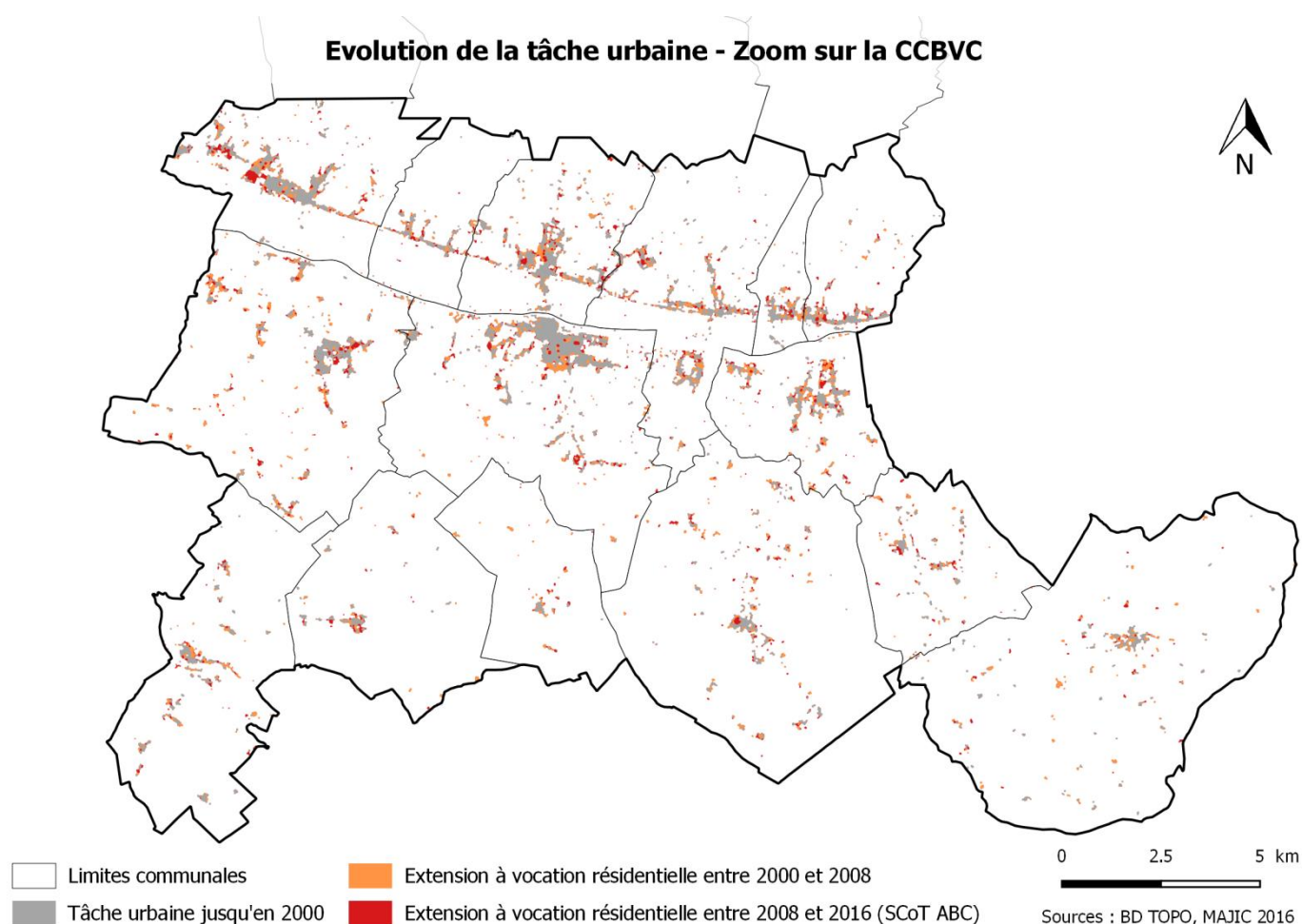
Evolution de la tâche urbaine - Zoom sur la CCC



Evolution de la tâche urbaine - Zoom sur la CCVA



Evolution de la tâche urbaine - Zoom sur la CCBVC



41. Respect des densités brutes minimales de logements dans les OAP

Cet indicateur correspond à la densité brute moyenne de logements dans les opérations d'aménagement et de programmation (OAP) déterminées dans les PLUi. Ces moyennes sont calculées par Communauté de communes et par typologie de communes. Par exemple, pour la Communauté de communes du Castelrenaudais, l'ensemble des OAP localisées dans les communes de Nouzilly et Villedômer (pôles relais) doivent présenter une densité brute moyenne d'au minimum 16 logements/ha.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après l'approbation des PLUi.

42. Part moyenne des voiries, équipements, réseaux, espaces verts, etc. dans les nouvelles surfaces urbanisées

Cet indicateur correspond à la part moyenne des voiries, équipements, réseaux, espaces verts, etc. dans les nouvelles surfaces urbanisées. On parle également en urbanisme de « VRD ». Il s'agit ainsi de la différence entre la densité nette et la densité brute, cette dernière prenant en compte les espaces et équipements publics.

Mode de représentation : pourcentage

Sources : Communautés de communes, Majic

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne sera mesuré qu'après l'approbation des PLUi (détermination des enveloppes urbaines par les PLUi).

43. Densité brute de logements dans les nouveaux secteurs d'extension urbaine dédiés à l'habitat

Cet indicateur correspond à la densité brute de logements par typologie de communes, c'est-à-dire au rapport entre le nombre de logements construits et la surface totale du projet d'aménagement, intégrant donc les voiries, espaces publics, équipements collectifs et espaces verts. Les objectifs inscrits dans le SCoT sont de 20 logements/ha pour les pôles majeurs, 16 logements/ha pour les pôles relais et 13 logements/ha pour les autres communes. Le calcul de ces densités moyennes s'effectuera par Communauté de communes.

Mode de représentation : nombre

Sources : Majic, cadastre

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi (détermination des enveloppes urbaines et des périmètres des pôles majeurs et pôles relais par les PLUi).

ASSURER DES DEVELOPPEMENTS URBAINS ET RURAUX EQUILIBRES ET DE QUALITE

AMBITION : PRIVILEGIER LA MOBILISATION DES TERRAINS DISPONIBLES AU SEIN DES ESPACES URBANISES EXISTANTS POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

44. Pourcentage des logements construits situés au sein des enveloppes urbanisées définies dans les PLUi

Cet indicateur correspond à la part de logements construits en optimisation des enveloppes urbanisées. Il permettra de révéler si la priorité est donnée à la construction au sein des enveloppes urbaines ou en extension. Les objectifs inscrits dans le SCoT sont de construire au minimum 55% des logements en optimisation pour la CCVA, 34% pour la CCC, et 28% pour la CCBVC.

Mode de représentation : pourcentage

Sources : Communautés de communes, Majic

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi.

45. Nombre et pourcentage de logements vacants

Cet indicateur correspond au nombre et à la part de logements vacants sur le territoire. Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement très vétuste).

Mode de représentation : nombre, pourcentage

Source : Majic

Suivi : à la révision des PLH

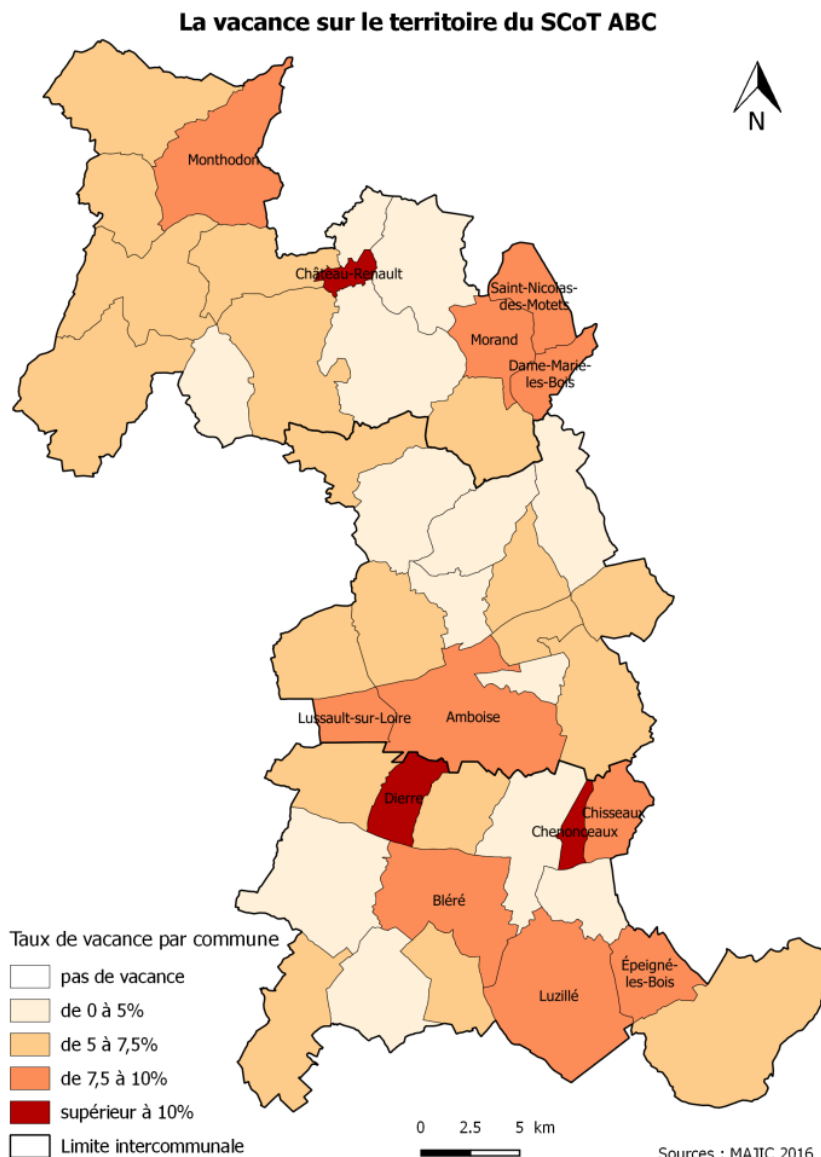
Etat zéro :

	Nombre de logements vacants en 2016	% de logements vacants	Nombre de logements vacants depuis plus de 2 ans	% de logements vacants depuis plus de 2 ans
CCVA	1134	7,5%	528	3,5%
CCC	654	7,9%	301	3,6%
CCBVC	760	7,0%	355	3,3%
SCoT ABC	2548	7,4%	1184	3,4%

En 2016, le taux des trois Communautés de communes du territoire du SCoT ABC s'élève entre 7,0 et 8,0% du nombre total de logement.

A noter que toutes les communes sont touchées par la vacance. Le nombre de ces logements varie logiquement avec le poids démographique de la commune. Ainsi les communes d'Amboise, Château-Renault et Bléré présentent un nombre important de logements vacants, respectivement 680, 332 et 252 logements vacants au 1^{er} janvier 2016. A noter que 3 communes possèdent un taux de vacance supérieur à 10% : Château-Renault (10,9%), Dierre (11,4%) et Chenonceaux (16,2%).

La vacance de longue durée (logement vacant depuis plus de 2 ans) s'élève à 3,5% environ pour l'ensemble du SCoT ABC.



AMBITION : PRESERVER LES CARACTERISTIQUES IDENTITAIRES DES PAYSAGES URBAINS

46. Inscription dans les PLUi d'exigences paysagères, urbaines et architecturales qualitatives pour les nouveaux aménagements urbains

Cet indicateur correspond à l'inscription d'exigences paysagères, urbaines et architecturales qualitatives pour les nouveaux aménagements urbains dans les PLUi.

Mode de représentation : liste, schéma, exemples, etc.

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après l'approbation des PLUi.

47. Nombre d'habitants exposés à un niveau de bruit ambiant dépassant 68 dB(A) selon l'indicateur Lden (24h)

Cet indicateur correspond au nombre d'habitants exposés à un niveau de bruit ambiant dépassant 68 dB(A) selon l'indicateur Lden (24h). Il s'agit d'une estimation et ne reflète pas l'exposition au bruit à l'intérieur des logements. L'indicateur Lden est le niveau de bruit global pendant une journée complète. La valeur de 68 dB(A) en Lden a été définie comme seuil limite applicable à une infrastructure routière et aux lignes à grande vitesse (article 7 de l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement).

Mode de représentation : nombre

Sources : DDT Indre-et-Loire, BD TOPO, INSEE

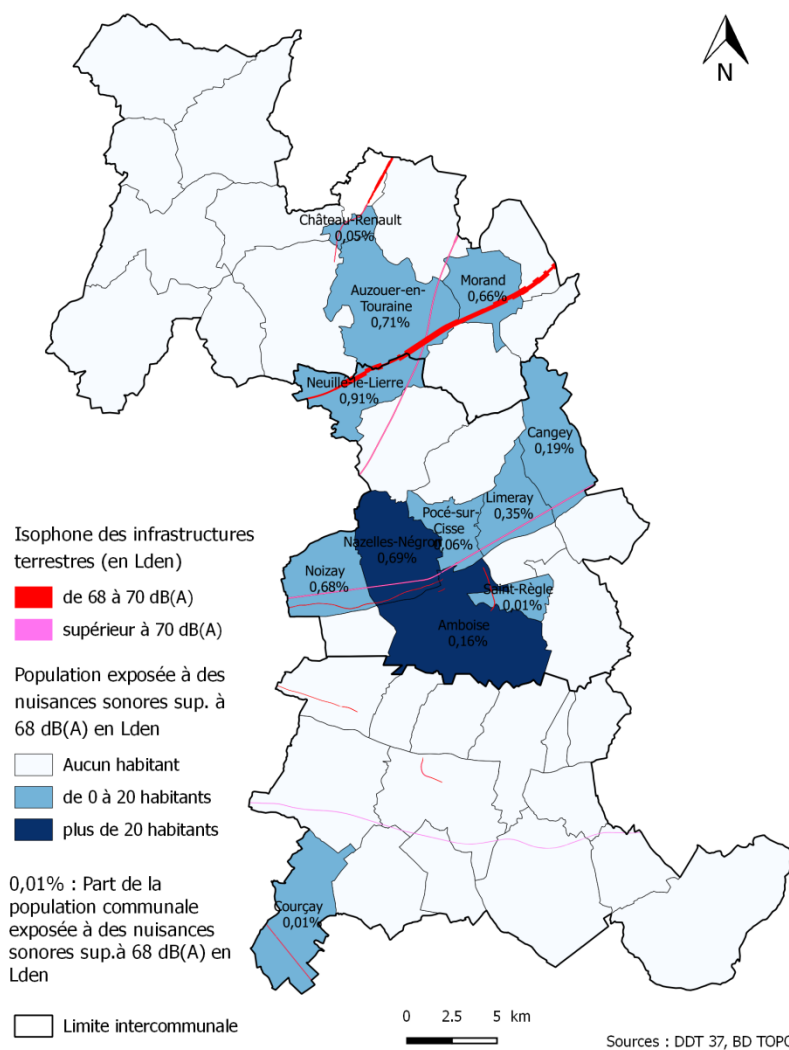
Suivi : 3 ans

Méthodologie :

La méthodologie utilisée s'appuie sur le guide du SETRA pour l'élaboration des cartes de bruit stratégiques des grands axes routiers et ferroviaires. Il s'agit de l'approche « 3D » qui consiste à affecter la population de la commune à l'ensemble des bâtiments d'habitation (ou supposés tels), au prorata de leur volume. La population calculée reste une estimation.

Etat zéro : Il est estimé à environ 120 personnes le nombre d'habitants concernés par l'exposition au bruit au-dessus de 68 dB(A) selon les isophones des infrastructures terrestres en 2014, soit 0,2% de la population du SCoT ABC.

Estimation de la population exposée à des nuisances sonores supérieures à 68 dB(A) en Lden sur le territoire du SCoT ABC



48. Aménagements réalisés ou en projet pour réduire les nuisances sonores générées par les axes de transports

Cet indicateur correspond à la liste des aménagements réalisés ou en projet pour réduire les nuisances sonores générées par les axes de transports.

Mode de représentation : liste

Source : Conseil départemental, DDT Indre-et-Loire

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Conseil départemental d'Indre-et-Loire a été approuvé en juin 2015 (troisième échéance : 2018-2023). Certaines routes départementales du SCoT ABC sont éligibles à ce PPBE, il s'agit des RD31, RD140, RD910, RD952 et RD976. Ce plan liste les

mesures de réduction arrêtées pour la période 2007-2017. Ces mesures sont les suivantes sur le territoire du SCoT :

- Interdiction de poids lourds :
 - RD751 entre Amboise au carrefour avec RD31 et Saint-Pierre-des-Corps
 - RD910 entre Château-Renault au carrefour RD 910 / RD 766 et Parçay-Meslay au carrefour RD910 / RD76
 - RD952 entre Amboise au carrefour avec le RD31 et Tours au carrefour RD952 / RD801
 - RD976 entre Bléré au carrefour RD976 / RD31 et Larçay au carrefour RD976 / VC302
- Limitation de vitesse : nombreuses voiries limitées à 70, 50 et 30 km/h
- Limitation des trafics : création d'une aire de covoiturage à Autrèche par cofiroute
- Aménagements cyclables : aménagements de boucles cyclables et d'itinéraires tels que la Loire à Vélo et les boucles de Pays (cf. indicateurs de suivi n° 78 et 79).

Pour plus de détails sur ces mesures, se reporter au PPBE du Conseil départemental d'Indre-et-Loire de troisième échéance. L'unique mesure de prévention ou de réduction prévues pour la période 2018-2023 par ce PPBE est l'aménagement de sécurité de la RD943, entre Cormery et le département de l'Indre.

D'autre part, pour les secteurs concernés par le Plan d'Exposition aux Bruits de l'aérodrome d'Amboise - Dierre, toutes les constructions autorisées doivent faire l'objet de mesures d'isolation acoustique, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme, de construction et d'habitation.

ACCROITRE ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR MIEUX REpondre A TOUS LES BESOINS

AMBITION : REpondre AUX BESOINS DE LOGEMENTS

49. Nombre de logements du territoire

Cet indicateur correspond au nombre de logements du territoire. Ce nombre est calculé à partir des données INSEE. La définition fournie par l'INSEE pour un logement est la suivante : « *Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :*

- *Séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule,...) ;*
- *Indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.*

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

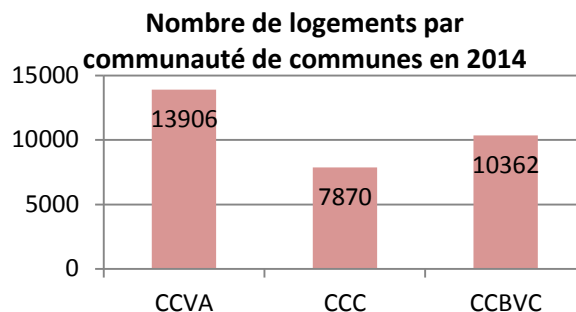
Les habitations mobiles et les locaux utilisés pour l'habitation au sein des communautés (maisons de retraite, foyers, communautés religieuses, ...) ne sont pas considérés comme des logements. Les logements de fonction sont, quant à eux, considérés comme des logements. » Cet indicateur permet de mesurer la capacité du territoire à produire des logements à hauteur des objectifs fixés. Le SCoT fixe l'objectif de 3 350 à 3 650 logements (hors renouvellement) à construire entre 2018 et 2030, soit en 2030 un nombre total d'environ 35 420 logements (scénario calculé à partir du nombre de logements en 2013).

Mode de représentation : nombre

Source : INSEE

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2014, le territoire présente 32 139 logements, soit la construction de 221 logements en 2013. Pour rappel, l'objectif moyen annuel de constructions fixé par le SCoT est de 293 logements (pour un taux de croissance annuel moyen de +0,8%) entre 2018 et 2030.



50. Part des logements en location dans l'offre de résidences principales du territoire

Cet indicateur correspond au nombre de résidences principales en location (publique ou privée) par rapport au nombre total de résidences principales.

Mode de représentation : pourcentage

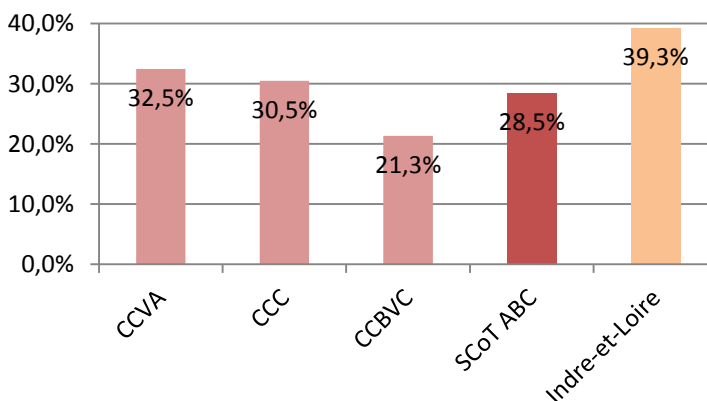
Source : INSEE

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2014, les territoires de la CCVA et de la CCC présentent au moins 30% de leur résidences principales en location. La part de location pour la CCBVC est légèrement moins importante (21,3%).

Le territoire du SCoT ABC présente nettement moins de résidences principales en location par rapport à la moyenne départementale (39,3%).

Part des résidences principales en location par communauté de communes en 2014



51. Part des logements sociaux dans l'offre de résidences principales du territoire

Cet indicateur correspond au rapport entre le parc de logement social et le parc de résidences principales.

Mode de représentation : pourcentage

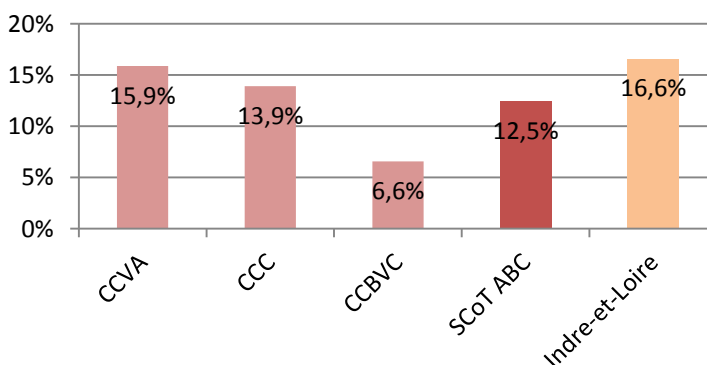
Source : INSEE

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Le territoire de la CCBVC présente une faible part de logements sociaux (moins de 7%) par rapport à ces territoires voisins mais également à la moyenne départementale (16,6%).

Cette différence avec les deux autres Communautés de communes du SCoT s'explique notamment par une faible proportion de logements sociaux sur le pôle majeur de la CCBVC (commune de Bléré) : seulement 15,5% des résidences principales, contre 25,0% et 31,0% pour respectivement les pôles majeurs de la CCVA et de la CCC.

Part des logements sociaux dans l'offre de résidences principales par communauté de communes en 2014



52. Part des petits logements (T1 ou T2) dans l'offre de résidences principales du territoire

Cet indicateur correspond à la part de logements T1 ou T2 dans l'offre de résidences principales du territoire. Le nombre de pièces d'habitation est le nombre de pièces à usage d'habitation (y compris la cuisine si sa surface est supérieure à 12 m²), ainsi que les pièces annexes non cédées à des tiers (chambres de service...). Ne sont pas comptées les pièces à usage exclusivement professionnel ainsi que les entrées, couloirs, salles de bain, etc.

Cet indicateur est complété par le calcul de l'**indice de peuplement des logements**, méthode utilisée par l'INSEE (Minodier, 2006), permettant de caractériser le degré d'occupation du logement, par comparaison entre le nombre de pièces qu'il comporte et le nombre de pièces nécessaires au ménage. Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué. À l'inverse, on parle de sous-peuplement modéré si le logement compte une pièce de plus que la norme, de sous-peuplement prononcé s'il compte deux pièces de plus et de sous-peuplement très accentué s'il compte au moins trois pièces de plus.

Mode de représentation : pourcentage, nombre

Source : INSEE

Suivi : 3 ans

Méthodologie :

Pour l'indice de peuplement des logements, l'occupation " normale " d'un logement est définie ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;
- une pièce pour chaque adulte (personne de 19 ans et plus) non en couple ;
- une pièce pour deux enfants s'ils ont moins de 6 ans, quel que soit leur sexe ;
- une pièce par enfant de 6 à 18 ans.

Etat zéro : En 2014, la part des petits logements s'élève à 9% dans l'offre des résidences principales du territoire du SCoT ABC. Les T1 et T2 se situent principalement dans les pôles majeurs : Château-Renault (16,3% de son offre de logements), Amboise (15,7%) et Bléré (14,9%). A noter, que la part de ce type de logements est en diminution sur le territoire (moins 1,32% par rapport à 2008).

	Part des résidences principales en T1 et T2		Nombre de résidences principales en T1 et T2	
	En 2008	En 2014	En 2008	En 2014
CCVA	12,29%	10,75%	1390	1310
CCC	9,48%	8,51%	608	586
CCBVC	8,50%	7,21%	693	636
SCoT ABC	10,40%	9,08%	2692	2532

En 2014, le territoire du SCoT ABC présente majoritairement des résidences principales en sous-peuplement, c'est-à-dire qui présentent une ou des pièces en plus par rapport à une occupation normale (cf méthodologie) : 73,0% en modéré et prononcé.

	Sous-peuplement prononcé (%)	Sous-peuplement modéré (%)	Peuplement normal (%)	Surpeuplement modéré (%)	Surpeuplement accentué (%)	données manquantes
CCVA	45,3%	26,9%	11,1%	2,3%	1,4%	13,1%
CCC	46,4%	27,3%	10,1%	1,9%	1,6%	12,6%
CCBVC	47,2%	26,0%	9,3%	1,7%	1,0%	14,9%
SCoT ABC	46,3%	26,7%	10,1%	2,0%	1,3%	13,6%

L'analyse de l'indice de peuplement des logements confirme la nécessité d'offrir sur le territoire du SCoT ABC des logements de plus petite taille, de type T1 et T2.

53. Structures d'accueil temporaire pour les personnes âgées créées ou en projet

Cet indicateur correspond au nombre de structures d'accueil temporaire pour les personnes âgées créées ou en projet. Il s'agit des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), des Maisons d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA), etc.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, le SCoT ABC compte 11 établissements permettant l'accueil temporaire de personnes âgées :

- 6 EHPAD (structures pour personnes âgées, dotées de services collectifs destinés à un accompagnement global de la personne âgée) ;
- 3 résidences autonomie (ensembles de logements pour les personnes âgées valides ou semi-valides de plus de 60 ans associés à des services collectifs. Elles ne sont pas médicalisées) ;
- 1 petite unité de vie (établissement de moins de 25 places qui accueille des personnes âgées autonomes, valides et semi-valides de plus de 60 ans. Ces structures ne sont pas médicalisées) ;
- 1 autre type d'habitat (Résidences de services, habitat adapté, intergénérationnel, regroupé...).

Structure	Commune
EHPAD	
EHPAD Ambroise Paré	Amboise
EHPAD Grand Mail	Amboise
EHPAD Saint-Denis	Amboise
EHPAD Château de La Chesnaye	Athée-sur-Cher
EHPAD Val de Brenne	Auzouer-en-Touraine
EHPAD L'Auverdière et la Courtille	Bléré
Résidence autonomie	
Résidence autonomie Pajaud	Bléré
Le Maine	Château-Renault
Marpa Ecole les 2 Aires	Souvigny-de-Touraine
Petite unité de vie	
MAFPA Automne Paisible	Autrèche
Autre habitat	
Résidence Domitys Le Parc de Vinci	Amboise

54. Hébergements de secours ou logements temporaires pour les personnes en difficulté sociale créés ou en projet

Cet indicateur correspond au nombre d'hébergements de secours ou logements temporaires et le nombre de places pour les personnes en difficulté sociale, créés ou en projet. Il s'agit des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), etc.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, le territoire du SCoT ABC dispose de 10 structures d'hébergements de secours ou logements temporaires, soit plus de 150 places et près de 50 logements temporaires. A noter que ces établissements se situent majoritairement dans les pôles majeurs du SCoT, sauf un établissement situé à Cigogné.

Structure	Commune	Nombre de places
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - CHRS	Amboise	31 places
Pension de Famille de l'Orangerie	Amboise	10 places
Foyer de Jeunes Travailleurs Amboise (ASHAJ)	Amboise	89 places
CCAS Amboise	Amboise	3 logements temporaires + 3 logements d'urgence
Entr'Aide Ouvrière Amboise	Amboise	9 logements temporaires
CCBVC et ASHAJ	Bléré	9 logements locatifs pour jeunes saisonniers ou en insertion + logements de secours
Hébergement d'urgence "Local des routards"	Château-Renault	3 places d'urgence
ASHAJ + CCAS	Château-Renault	9 logements temporaires
Foyer de Jeunes Travailleurs Château-Renault (ASHAJ)	Château-Renault	15 logements
Association Arc en Ciel	Cigogné	40 places

FAIRE LE CHOIX D'UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESILIENT, CONCILIANT CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET DE L'EMPLOI AVEC PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS FACE AUX RISQUES

AMBITION : REDUIRE LA VULNERABILITE AU RISQUE D'INONDATION

55. Surface d'espaces protégés de l'urbanisation au titre de la gestion du risque inondation (champs d'expansion des crues)

Cet indicateur correspond à la part du territoire protégé de l'urbanisation au titre de la gestion du risque inondation.

Modes de représentation : nombre, pourcentage

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être validé qu'après l'approbation des PLUi.

Le territoire est toutefois traversé par trois PPRI (PPRI Vallée de l'Indre, du Val de Cisse et du Val du Cher), soit 7 057 ha du territoire du SCoT ABC où les constructions sont limitées voir interdites en 2018.

PPRI	Superficie totale (en ha)	Superficie en zone A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions (en ha)	Superficie en zone B inondables urbanisées, constructibles sous conditions (en ha)
PPRI Vallée de l'Indre	115,0	114,2	0,8
PPRI Val de Cisse	4 909,5	4 446,2	463,3
PPRI Val du Cher	2 032,5	1 997,5	35,0
TOTAL	7 057,0	6 557,9	499,1

56. Opérations d'aménagement ayant permis une réduction de la vulnérabilité dans des zones à risques déjà bâtis au moment de l'approbation du SCoT

Cet indicateur correspond aux aménagements permettant la réduction de la vulnérabilité dans des zones à risques bâtis. Il s'agit notamment du renforcement des digues, de la surélévation de voies et d'équipements sensibles, de parkings souterrains inondables...

Mode de représentation : liste

Source : Communautés de communes, communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0.

57. Nombre d'habitants vivant en zone inondable

Cet indicateur correspond à l'estimation de la population résidente soumise à un Plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Mode de représentation : nombre, pourcentage, carte

Sources : DDT Indre-et-Loire, INSEE, Majic

Suivi : 3 ans

Méthodologie : La méthodologie utilisée reprend celle de l'estimation de la population exposée à des nuisances sonores. Elle consiste à affecter la population de la commune à l'ensemble des bâtiments d'habitation (ou supposés tels), au prorata de leur volume.

Une seconde estimation a été effectuée à partir de l'exploitation des fichiers fonciers MAJIC mis à disposition par la DGFIP. Les données, disponibles à l'échelle parcellaire, permettent de déterminer les logements vacants. La population de la commune est ainsi affecté à l'ensemble des bâtiments d'habitation non vacants, au prorata non pas de leur volume mais de leur superficie totale (absence de la donnée volumétrique des bâtiments dans la donnée Majic).

Etat zéro :

	Pop. municipale 2014 (INSEE)	1 ^{ère} méthodologie		2 ^{nde} méthodologie	
		Nombre de personnes exposées	Part de la population exposée	Nombre de personnes exposées	Part de la population exposée
CCVA	28490	8236	28,91%	5866	20,59%
CCC	16755	0	0,00%	0	0,00%
CCBVC	21375	1352	6,33%	1233	5,77%
SCoT ABC	66620	9589	14,39%	7099	10,66%

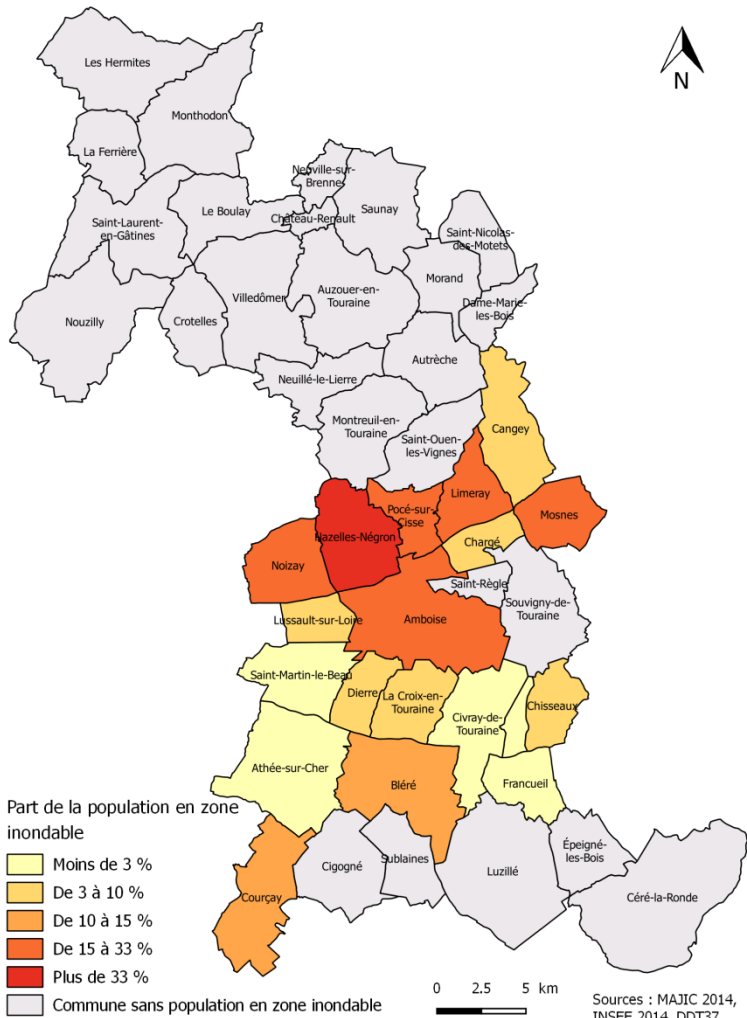
Selon la méthodologie utilisée, la part de population vivant en zone inondable varie d'environ 4%. Il est préférable d'utiliser la seconde méthodologie, puisqu'elle prend en compte la vacance des logements. Chaque logement identifié comme vacant est en effet retiré dans le calcul de la superficie totale des bâtiments d'habitation. La population est ensuite affectée à cette superficie totale.

Ainsi en 2014, environ 7 100 personnes vivent en zone inondable soit 10,7% de la population du SCoT ABC.

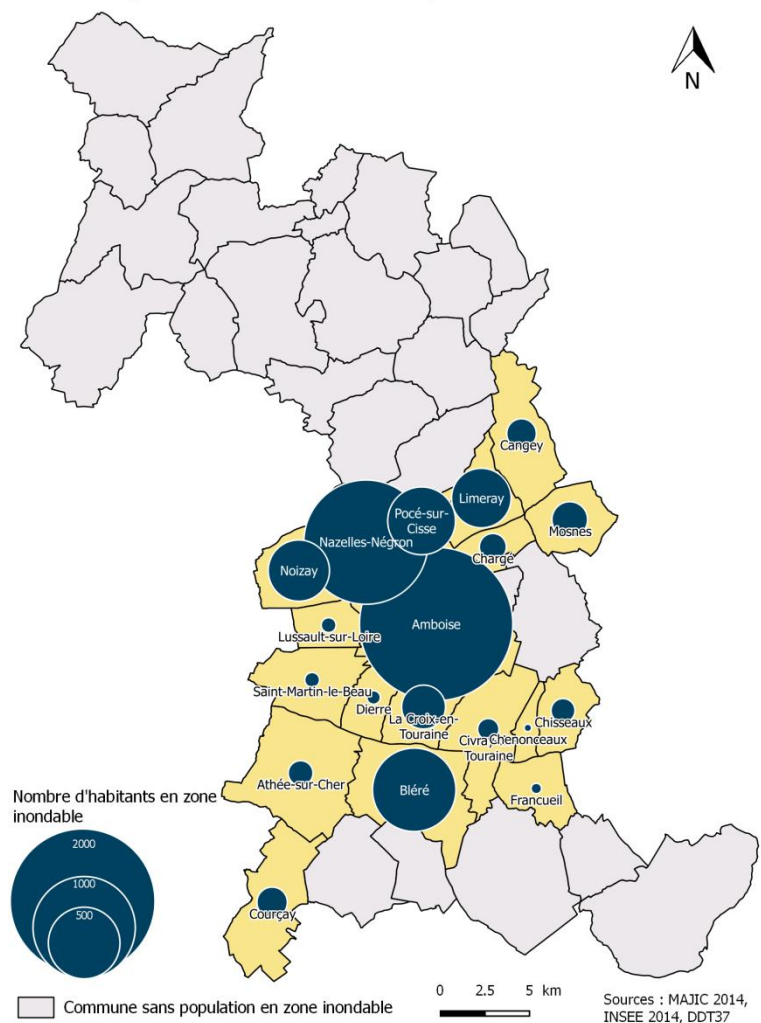
Les cartes suivantes sont issues de la seconde méthodologie (ne prenant pas en compte les logements vacants dans la répartition de la population).

Les communes présentant le plus d'habitants exposés au risque inondation sont Amboise (2300 habitants), Nazelles-Négron (1500) et Bléré (700). Cela s'explique notamment par leur poids démographique et la proximité de leur bourg en bord de Loire ou de Cher.

Part de la population en zone inondable par commune en 2014



Population en zone inondable par commune en 2014



58. Nombre d'entreprises situées en zone à risque

Cet indicateur correspond au nombre d'entreprises situées dans le périmètre d'un plan de prévention du risque inondation (PPRI).

Mode de représentation : nombre

Source : Insee

Suivi : 6 ans

Méthodologie : La base de données Sirene fournit la liste des entreprises et établissements administrativement actifs pour chaque commune avec leur localisation. L'analyse de ces données selon leur localisation, via un SIG, permet de déterminer celles situées en zone PPRI et ainsi leur nombre.

Etat zéro : En 2018, environ 640 entreprises et établissements administrativement actifs sont situés en zone PPRI, se concentrant principalement sur le territoire de la CCVA (557 entreprises et établissements).

	Nombre d'entreprises et établissements administrativement actifs en zone PPRI	Part des entreprises et établissements administrativement actifs situés en zone PPRI
CCVA	557 dont 284 à Amboise	47,9 %
CCC	0	0 %
CCBVC	84 dont 61 à Bléré	9,63 %
SCoT ABC	641	24,0 %

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PRESERVER ET CONFORTER LES ACTIVITES AGRICOLES, VITICOLES ET SYLVICOLES

AMBITION : PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES

59. Surface totale des espaces agricoles

Cet indicateur correspond à la part du territoire recouvert par des surfaces en terres, des prés, des vergers et des vignes selon les données MAJIC. Cet indicateur permet d'observer les évolutions des surfaces par type d'occupation.

Mode de représentation : nombre

Source : Majic

Suivi : 3 ans

Méthodologie : L'occupation du sol est obtenue à partir d'un traitement des données MAJIC mis à disposition par la Direction Générale des Finances Publiques. Cette base de données indique la superficie de chaque groupe de nature de culture, pour l'ensemble des parcelles. 13 groupes de nature de culture sont identifiés : terres, prés, vergers, vignes, bois, landes, carrières, eau, jardins, terrains à bâtir, terrains d'agrément, chemin de fer et sol.

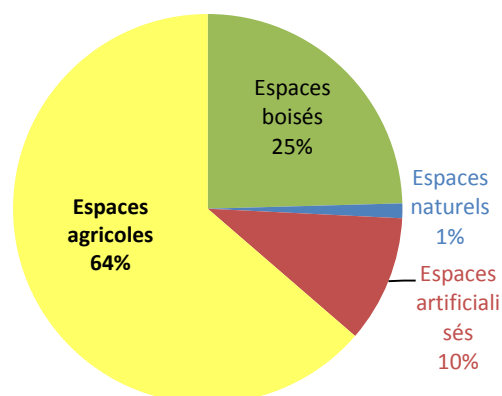
Ces différents groupes de nature de culture ont été regroupés en 4 types d'occupation du sol :

- **Espaces naturels** = eau + landes
- **Espaces boisés** = bois
- **Espaces agricoles** = terres + prés + vergers + vignes
- **Espaces artificialisés** = carrières + jardins + terrains à bâtir + terrains d'agrément + chemin de fer + sol

Pour chaque type d'occupation du sol, leur superficie totale, par commune, a été calculée.

Etat zéro : En 2015, le SCoT présente 64% de son territoire en espaces agricoles (près de 59 400 ha). Entre 2013 et 2015, le territoire a perdu 86 ha d'espaces agricoles pour principalement des espaces artificialisés (+78 ha) et des espaces boisés.

Occupation du sol en 2015



60. Surface Agricole Utile

Cet indicateur correspond à la surface de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. La SAU est composée de : terres arables (grande culture, cultures maraîchères, prairies artificielles...), surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), cultures pérennes (vignes, vergers...). Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère (comprises dans les terres arables).

Mode de représentation : nombre

Source : Recensement général agricole

Suivi : selon recensement agricole

Etat zéro : En 2010, la Surface Agricole Utile du SCoT ABC s'élevait à 52 178 ha, soit 56% du territoire, se répartissant de la manière suivante :

	Terres labourables (ha)	Cultures permanentes (ha)	Toujours en herbe (ha)	Non déterminé (ha)	SAU (ha)	Superficie totale (ha)	Part SAU (%)
CCVA	9 464	1 094	684	337	11 579	25 372	45,6%
CCC	21 650	70	934	152	22 806	35 306	64,6%
CCBVC	16 465	730	384	217	17 793	32 634	54,5%
SCoT ABC	47 576	1 894	2 002	706	52 178	93 312	55,9%

61. Nombre d'exploitations agricoles

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitations agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire du SCoT ABC.

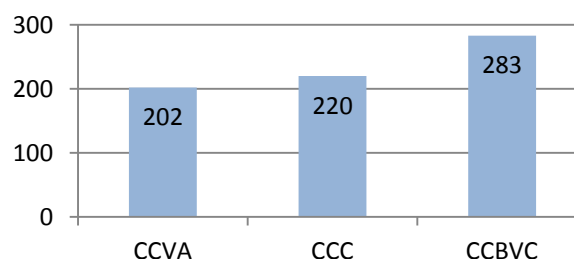
Mode de représentation : nombre

Source : Recensement général agricole

Suivi : selon recensement agricole

Etat zéro : En 2010, le territoire du SCoT ABC compte 705 exploitations agricoles dont le siège d'exploitation se situe sur le territoire du SCoT ABC.

Nombre d'exploitations agricoles par communauté de communes en 2010



62. Nombre d'Unités de Travail Annuel

Cet indicateur correspond au nombre d'unités de travail annuel, soit le volume de travail effectué par une personne à temps complet durant une année. Les quantités de travail effectué sur l'exploitation sont calculées en attribuant un coefficient à chaque tranche de temps déclaré (moins de 1/4 de temps complet, de 1/4 à moins de 1/2 temps complet, etc.).

Mode de représentation : nombre

Source : Recensement général agricole

Suivi : selon recensement agricole

Etat zéro : En 2010, il est estimé 1 082 UTA sur le territoire du SCoT ABC (en nette diminution par rapport à 2000 : 1 415 UTA).

63. Surface totale des espaces classés AOC protégés de l'urbanisation

Cet indicateur correspond à la surface des espaces classés en appellation d'origine contrôlée (AOC) protégés de l'urbanisation dans les PLUi.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes, Recensement parcellaire graphique

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi. Les données relatives aux superficies des espaces classés, en 2018, en AOC sont en cours de collecte et seront délivrées ultérieurement.

64. Surface totale concernée par un périmètre de protection (périmètre d'intervention, ZAP...)

Cet indicateur correspond à la part du territoire couvert par des outils de protection des sols agricoles, tels qu'une zone agricole protégée (ZAP), etc.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : à l'approbation des PLUi

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. Cet indicateur ne pourra être mesuré qu'après l'approbation des PLUi. A noter qu'en 2018, le territoire du SCoT ABC ne présente qu'une seule ZAP, à Amboise, d'une superficie de 545,59 ha, soit 13,4% du territoire amboisien et 0,6% du territoire du SCoT ABC.

65. Nombre et part des exploitations labellisées biologiques

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitations labellisées biologiques, c'est-à-dire les exploitations qui excluent l'usage de produits chimiques de synthèse, d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et limitent l'emploi d'intrants.

Mode de représentation : nombre

Source : Chambre d'Agriculture, Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2014, 16 exploitations labellisées biologiques se situent sur le territoire du SCoT ABC, soit 2,3% de l'ensemble des exploitations. D'autre part, selon les données de l'Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique, en 2018, 43 producteurs sont engagés en agriculture biologique (agriculteurs, éleveurs, arboriculteurs, maraichers, etc.) : 20 sur le territoire de la CCVA, 6 pour la CCC et 17 pour la CCBVC.

66. Nombre d'AMAP sur le territoire

Cet indicateur correspondant au nombre d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP). Elles favorisent l'agriculture paysanne et biologique et créent des liens directs entre paysans et consommateurs.

Mode de représentation : nombre

Source : Chambre d'Agriculture

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, le territoire du SCoT ABC présente 3 AMAP : à Amboise, Athée-sur-Cher et Civray-de-Touraine.

67. Nombre d'exploitants adhérents des réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Saveurs Paysannes de Touraine »

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitants adhérents à un réseau de vente directe de produits fermiers à la ferme.

Mode de représentation : nombre

Source : Chambre d'Agriculture

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, seul 1 exploitant est adhérent au réseau « Bienvenue à la ferme ». Le réseau « Saveurs Paysannes de Touraine » est en dormance depuis plusieurs années, le nombre d'exploitants adhérents à ce réseau est inconnu.

68. Surfaces forestières gérées conformément à un document de gestion durable agréé ou approuvé par le CRPF

Cet indicateur correspond aux surfaces forestières gérées conformément à un document de gestion durable agréé ou approuvé par le CRPF (tels que Plan Simple de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion).

Mode de représentation : nombre

Source : CRPF Ile-de-France Centre-Val de Loire

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En novembre 2015, 13 167 ha des surfaces forestières sont gérées par un document de gestion durable, soit 57,3% des surfaces totales boisées.

	Surface totale boisée (ha)	Surfaces forestières gérées par un document de gestion durable			Part de la surface boisée gérée par un document de gestion durable (%)
		PSG agréé (ha)	CBPS (ha)	Surface forestière totale (ha)	
CCVA	7 137	4 445	128	4 573	64,1%
CCC	8 441	5 437	81	5 519	65,4%
CCBVC	7 387	2 945	130	3 075	41,6%
SCoT ABC	22 965	12 827	339	13 167	57,3%

PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIVERSIFIE ET DANS LE RESPECT DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

AMBITION : DEVELOPPER LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

69. Surface occupée des zones d'activités

Cet indicateur correspond à la superficie actuellement occupée des 19 zones d'activités identifiées dans le SCoT ABC.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En avril 2018, la superficie occupée des zones d'activités s'élève à 344,2 ha, soit 278 ha de disponibles. Ainsi près de 45% des zones d'activités du territoire sont actuellement disponibles. Pour rappel, le SCoT ABC fixe un plafond de 235 ha de consommation foncière pour le développement économique et touristique entre 2018 et 2030.

Parc	Commune	Superficie totale du parc (ha)	Superficie occupée (ha)	Superficie disponible (ha)
ZAC La Boitardière	Amboise	212,1	85,8	126,3
ZA de Mosnes	Mosnes	5,1	5,1	0
ZAC les Sables - St Maurice	Nazelles-Négron	14,6	13,2	1,4
ZI Les Poujeaux	Nazelles-Négron	72,1	62,4	9,7
Les Billanges	Neuillé-le-Lierre	3,1	3,1	0
Parc d'Activités du Prieuré	Pocé-sur-Cisse	31,9	25,7	6,2
CCVA		338,9	195,3	143,6

Porte de Touraine (ZAC de la Rivonnerie)	Autrèche	61,8	7,7	54,1
Parc Industriel Nord No 1	Château-Renault	18	18	0
Parc Industriel Ouest No 2	Château-Renault	37	29	8
ZI L'Imbauderie	Crotelles	5	5	0
Les Pressaudières	St-Laurent-en-Gâtines	7	5,5	1,5
La Pâquerie	Villedômer	6,5	4	2,5
CCC		135,3	69,2	66,1
La Ferrière	Athée-sur-Cher	8,5	5,4	3,1
ZA La Taille St Julien	Bléré	15,15	15,15	0
ZI de Bois Pataud	Bléré	30	28,6	1,4
La Vinerie	La Croix-en-Touraine	1,8	1,8	0
Les Grillonnières	Saint-Martin-le-Beau	2,86	2,86	0
ZA de la Folie	Saint-Martin-le-Beau	2	2	0
Sublaines - Bois Gaulpied	Sublaines	87,7	23,9	63,8
CCBVC		148,0	79,7	68,3
SCoT ABC		622,2	344,2	278,0
Soit en %			55 %	45 %

70. Densité d'emplois à l'hectare dans les zones d'activités

Cet indicateur correspond au rapport entre le nombre d'emplois situés dans les zones d'activités et leur superficie. Il permet de mesurer le niveau d'attraction économique du territoire dans les zones d'activités économiques et également les efforts engagés par les Communautés de communes à densifier ces zones.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, les zones d'activités économiques du territoire de la CCVA présentent une densité moyenne d'emploi plus importante que celles sur le territoire de la CCC et CCBVC.

	Superficie occupée des ZAE (ha)	Nombre de salariés dans les ZAE	Densité d'emplois dans les ZAE
CCVA	195,3	4 388	22,5
CCC	69,2	1 095	15,8
CCBVC	79,7	809	10,1
SCoT ABC	344,2	6 292	18,3

AMBITION : REpondre aux besoins d'emplois des actifs du territoire

71. Taux d'emploi

Cet indicateur correspond au nombre d'emplois présents sur le territoire pour un actif résidant.

Mode de représentation : nombre

Source : Insee

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2014, le taux d'emploi est de 0,76, soit en légère baisse par rapport à 2012 (0,77). Cette diminution s'explique, d'une part, par une diminution du nombre d'emplois sur le territoire (-94 emplois entre 2012 et 2014) et d'autre part par une attractivité résidentielle entraînant une augmentation du nombre d'actifs occupés (+130 entre 2012 et 2014). A noter toutefois que le territoire de la CCBVC, à

l'inverse des deux autres Communautés de communes, présente un nombre d'emplois plus important en 2014 qu'en 2012 (+62 emplois).

AMBITION : AMELIORER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

72. Nombre d'entreprises accueillies sur le territoire

Cet indicateur correspond aux nombres d'entreprises sur le territoire. Il permet de mesurer attractivité économique du territoire.

Source : Insee

Suivi : 3 ans

Etat zéro : A son approbation, le territoire du SCoT ABC présente 2 673 entreprises et établissements administrativement actifs (selon la base de données Sirene), localisés de la manière suivante :

	Nombre d'entreprises
CCVA	1 162 dont 542 à Amboise
CCC	639 dont 189 à Château-Renault
CCBVC	872 dont 221 à Bléré
SCoT ABC	2 673

PROMOUVOIR UNE ACTIVITE TOURISTIQUE DURABLE ET DE QUALITE

AMBITION : DEVELOPPER L'OFFRE EN HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

73. Nombre de places en hébergement haut-de-gamme

Cet indicateur correspond au nombre de places des hôtels présentant au moins 4 étoiles.

Mode de représentation : nombre

Source : Insee

Suivi : 6 ans

Etat zéro : La capacité d'accueil en hébergement hôtelier haut-de-gamme (au moins 4 étoiles) a augmenté ces dernières années avec la création d'hôtels sur la commune d'Amboise et le classement en 4 étoiles d'un hôtel situé à Chargé. En 2018, elle s'élève à 286 chambres. Cette capacité d'accueil est toutefois inégalement répartie sur le territoire du SCoT ABC, la Communauté de communes du Val d'Amboise présentant 93% de cette offre et celle du Castelrenaudais ne présentant aucune chambre.

74. Nombre de places en hébergement de plein air

Cet indicateur correspond à l'offre en camping sur le territoire du SCoT ABC.

Mode de représentation : nombre

Source : Insee

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, le territoire du SCoT ABC possède 12 campings, principalement situés en bord de Loire ou de Cher, soit une capacité de 1 247 emplacements.

75. Possibilités d'hébergement pour le tourisme d'affaires

Cet indicateur correspond à l'offre proposée en hébergements à destination du tourisme d'affaires.

Mode de représentation : nombre

Sources : Agence de Développement Touristique, Office de tourisme

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Quelques hébergements accueillent la clientèle liée au tourisme d'affaires, notamment le Novotel et Villa Bellagio à Amboise. Toutefois, le territoire du SCoT ABC ne présente pas d'offre de tourisme d'affaires structurée : aucun centre des congrès, de service organisateur de congrès ou séminaires ne sont sur le territoire.

76. Elaboration d'un schéma d'hébergement touristique

Cet indicateur correspond à la mise en place d'un schéma d'hébergement touristique qui préciserait les orientations de la stratégie de développement de l'hébergement touristique.

Mode de représentation : actions mises en place

Source : Communauté de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Aucun schéma d'hébergement touristique à l'échelle du territoire du SCoT ABC n'est existant ou en cours d'élaboration sur le territoire.

Seule la Communauté de communes Bléré-Val de Cher a élaboré un schéma de développement touristique, en 2015, pour déterminer la faisabilité technique et financière de mise en œuvre d'une politique « tourisme » sur son territoire. Ce schéma présente notamment les ambitions du positionnement de la CCBVC sur la thématique du tourisme. En terme d'hébergement, la CCBVC souhaite que son territoire devienne un lieu de séjour aux offres diversifiées, avec ainsi la nécessité d'assurer le développement et l'adaptation de l'offre d'hébergement (hôtellerie, hôtellerie de plein-air, hébergements insolites, accueils des campings cars, etc.).

AMBITION : DEVELOPPER L'OFFRE EN EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS

77. Nombre d'équipements touristiques et de loisirs de rayonnement important présents sur le territoire

Cet indicateur correspond aux principaux sites touristiques et de loisirs identifiés sur le territoire du SCoT ABC, ayant une fréquentation supérieure à 10 000 entrées.

Mode de représentation : nombre

Sources : Offices de tourisme, Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2016, le territoire du SCoT ABC présente 13 sites touristiques et de loisirs ayant une fréquentation annuelle supérieure à 10 000 visiteurs : 6 châteaux et monuments, 2 musées et 5 parcs et sites de loisirs. La Loire à vélo attire également de nombreux visiteurs ainsi que le spectacle nocturne du Château Royal d'Amboise qui a lieu en juillet et août.

AMBITION : DEVELOPPER LE MAILLAGE DES CIRCUITS DE RANDONNEE

78. Linéaire de pistes cyclables

Cet indicateur correspond aux linéaires d'aménagements cyclables.

Mode de représentation : nombre, carte

Source : Conseil départemental

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, le territoire du SCoT ABC présente 172 km d'itinéraires cyclables.

79. Linéaire d'itinéraires de randonnée piétonne

Cet indicateur correspond aux linéaires de randonnée piétonne, issus du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) d'Indre-et-Loire et des différentes boucles de Pays.

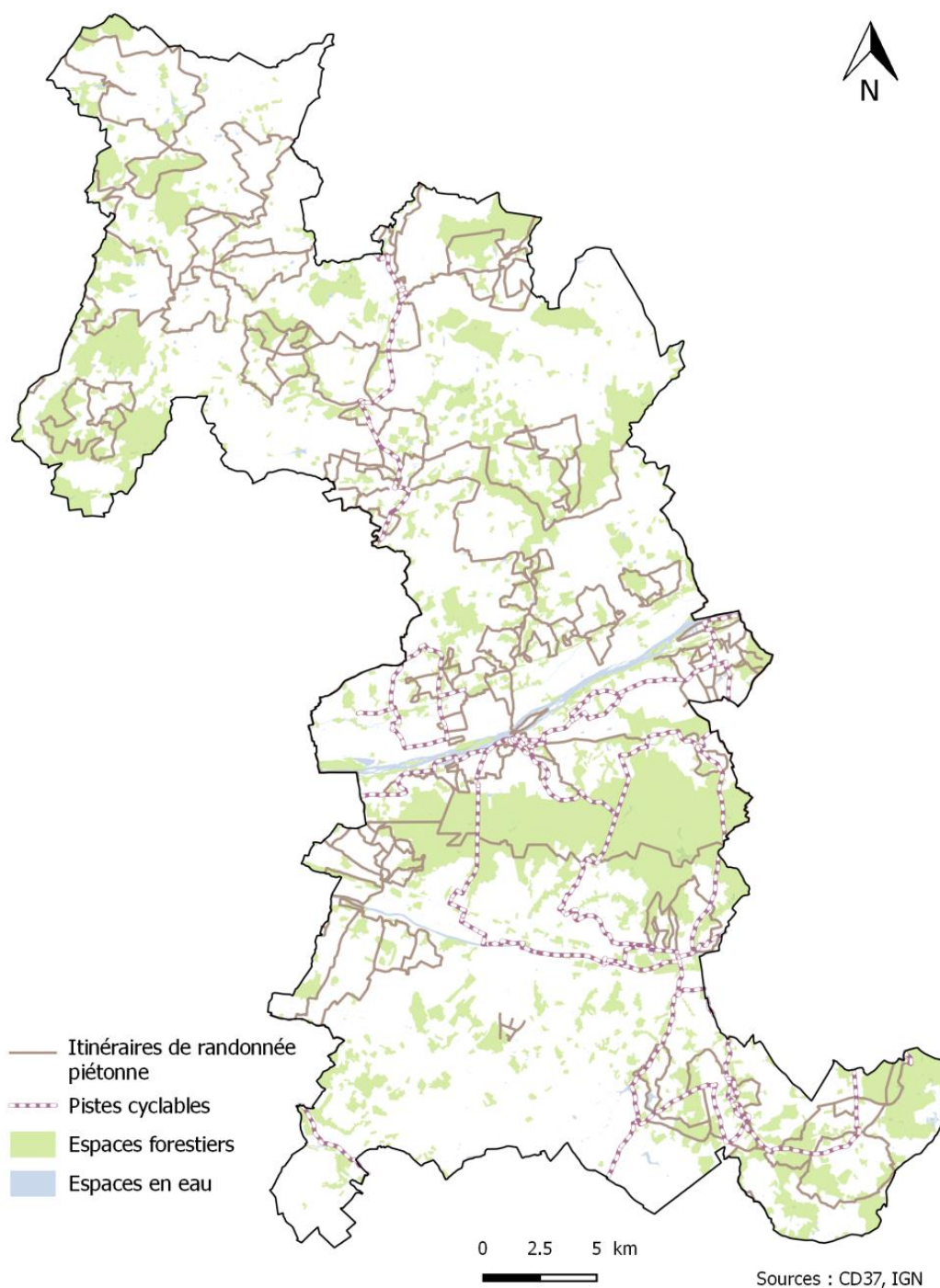
Mode de représentation : nombre, carte

Source : Conseil départemental

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2018, un nouvel itinéraire piéton à Saint-Martin-le-Beau est inauguré avec la création de 3 circuits. Ainsi le territoire du SCoT ABC présente 784 km d'itinéraires de randonnée piétonne : environ 300 km pour la CCVA, 265 km pour la CCC et 215 km pour la CCBVC.

Circuits de randonnée



80. Fréquentation touristique

Cet indicateur correspond au nombre de visiteurs des sites touristiques identifiés sur le territoire.

Mode de représentation : nombre, carte

Sources : Agence de développement Touristique, Office de tourisme

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En terme de fréquentation, trois sites touristiques, présents sur le territoire du SCoT ABC, figurent parmi les sites du département les plus visités : le Château de Chenonceau (850 000 visiteurs), le Château du Clos Lucé (362 500 visiteurs) et le Château Royal d'Amboise (360 000 visiteurs).

Site touristique et de loisir	Commune	Fréquentation moyenne en 2016
Château de la Loire et monuments		
La Pagode de Chanteloup	Amboise	10 000
Château Royal d'Amboise	Amboise	350 000
Château du Clos Lucé	Amboise	362 500
Domaine Royal de Château Gaillard	Amboise	20 000
Château de Nitray	Athée-sur-Cher	6 100
Le moulin des Aigremonts	Bléré	1 600
Château de Montpoupon	Céré-la-Ronde	18 000
Château de Chenonceau	Chenonceaux	850 000
Château de Civray de Touraine	Civray-de-Touraine	/
Jardins et Musées		
Musée de l'Hôtel de Ville	Amboise	8 000
L'expérience œnotouristique du Val de Loire	Amboise	/
Les caves Duhard	Amboise	10 000
Verrerie d'art d'Amboise-Chargé	Chargé	13 300
Musée du Cuir et de la Tannerie	Château-Renault	2 000
Parc du Château de Civray	Civray-de-Touraine	/
Parcs et sites de loisirs et trains touristiques		
Parc des Mini-Châteaux	Amboise	61 000
Petit Train Touristique d'Amboise	Amboise	8 200
Piscine découverte (île D'or en juillet et août)	Amboise	18 000
Grand Aquarium de Touraine	Lussault-sur-Loire	92 000
Réserve de Beaumarchais	Autrèche	43 300
Family Park	Saint-Martin-le-Beau	60 000
Autres		
Spectacle nocturne du Château Royal d'Amboise (La Prophétie d'Amboise en juillet/août)	Amboise	19 000
Loire à vélo (cellule de comptage à Montlouis sur Loire)	Montlouis sur Loire	59 300
Cher à vélo	Tours-Chenonceau	/

Les cartes de localisation des principaux sites touristiques se situent en annexes.

EQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE : CONCILIER EFFICIENCE ET MUTUALISATION

REPENDRE A UNE DEMANDE CROISSANTE EN MATIERE D'EQUIPEMENTS ET SERVICES

AMBITION : AMELIORER L'ACCES AUX PRINCIPAUX EQUIPEMENTS

81. Nombre d'équipements majeurs de santé

Cet indicateur s'appuie sur les équipements de santé repérés dans l'inventaire annuel des équipements de l'INSEE.

Mode de représentation : nombre

Source : INSEE

Suivi : 6 ans

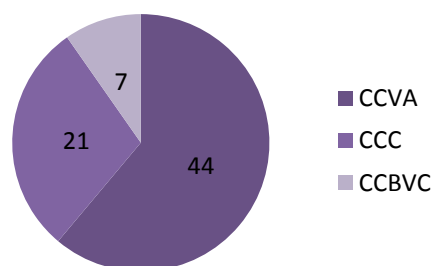
Méthodologie : L'INSEE publie annuellement un inventaire des équipements : la Base Permanente des Equipements (BPE). Cette base fournit le niveau d'équipements et de services rendus par le territoire à la population. Les équipements sont répartis selon trois gammes selon leur fréquence d'implantation et leur présence conjointe sur le territoire communal :

- La gamme de proximité : rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries ;
- La gamme intermédiaire : rassemble des services d'usage courant comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés ;
- La gamme supérieure : regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés. On retrouve dans cette gamme de nombreux équipements de santé ou sociaux.

Le nombre d'équipements majeurs de santé correspond ainsi aux équipements de gamme supérieure de la BPE. Les équipements recensés sont notamment : les établissements de santé court, moyen et long séjour, les établissements psychiatriques, les urgences, les centres de santé, les spécialistes en cardiologie, dermatologie, gynécologie, gastro-entérologie, psychiatrie, ophtalmologie, en imagerie médicale, les orthophonistes, les diététiciens, les soins à domicile pour personnes âgées, les hébergements et services de soins à domicile pour personnes handicapées, etc

Etat zéro : En 2016, le territoire du SCoT recense 72 équipements supérieurs de santé. A noter, que la présence de ces équipements est hétérogène sur le territoire (principalement situés sur le territoire de la CCVA : 61%).

Nombre d'équipements supérieurs de santé en 2016 sur le territoire du SCoT



82. Nombre d'équipements majeurs d'insertion et d'aide à l'emploi

Cet indicateur correspond au nombre de :

- Agence pôle emploi ;
- Entreprise de travail temporaire ;
- Mission locale : insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 26 ans.

Mode de représentation : nombre

Sources : SCoT ABC, Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, le territoire du SCoT présente peu d'équipements liés à l'insertion et l'aide à l'emploi, tous localisés dans les pôles majeurs d'Amboise et Château-Renault. Il s'agit d'une agence pôle emploi à Amboise et de son antenne à Château-Renault, 6 entreprises de travail temporaires (4 à Amboise et 2 à Château-Renault) et la mission locale de Loire Touraine dont le siège est à Amboise et son antenne à Château-Renault. L'offre en équipements proposée est insuffisante au regard des besoins de la population et inégalement répartie sur le territoire (aucun sur le territoire de la CCBVC).

83. Nombre d'équipements culturels majeurs

Cet indicateur correspond au nombre de cinémas, bibliothèques, centres socio-culturel, écoles de musique, musées et théâtres sur le territoire.

Mode de représentation : nombre

Sources : INSEE, Communautés de communes, communes, Conseil départemental

Suivi : 6 ans

Etat zéro : En 2018, le SCoT dispose de 41 équipements culturels dont 18 bibliothèques et 10 centre socio-culturel. La répartition de ces équipements est plutôt homogène entre les Communautés de communes : chacune dispose d'un cinéma, d'une école de musique et d'au moins 4 bibliothèques.

Type d'équipements culturels	Cinéma	Bibliothèque	Centre socio-culturel	Ecole de musique	Musée	Théâtre	Total	Moyenne par commune
Pôles majeurs	3	3	3	3	2	1	15	5,0
Pôles relais	0	7	3	1	0	0	11	1,4
Autres communes du SCoT	0	8	4	2	1	0	15	0,4
Total	3	18	10	6	3	1	41	0,9

AMBITION : AMELIORER L'ACCES AUX EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

84. Nombre d'équipements de proximité (services publics, santé, petite enfance, scolaire, personnes âgées, secours, ...)

Cet indicateur correspond à la présence ou non des 27 types équipements de proximité identifiés par l'INSEE :

- Commerces : Epicerie, supérette – Boulangerie – Boucherie, charcuterie – Fleuriste
- Enseignement : Ecole élémentaire
- Santé : Médecin omnipraticien – Chirurgien-dentiste – Infirmier – Masseur kinésithérapeute – Pharmacie
- Services aux particuliers : Bureau de poste, relais poste, agence postale – Réparation automobile et de matériel agricole – Maçon – Plâtrier, peintre – Menuisier, charpentier, serrurier – Plombier, couvreur, chauffagiste – Electricien – Entreprise générale du bâtiment – Coiffure – Restaurant – Agence immobilière – Soins de beauté
- Sports, loisirs et culture : Boulodrome – Tennis – Salle ou terrain multisports - Terrain de grands jeux
- Transports et déplacements : Taxi

Mode de représentation : nombre

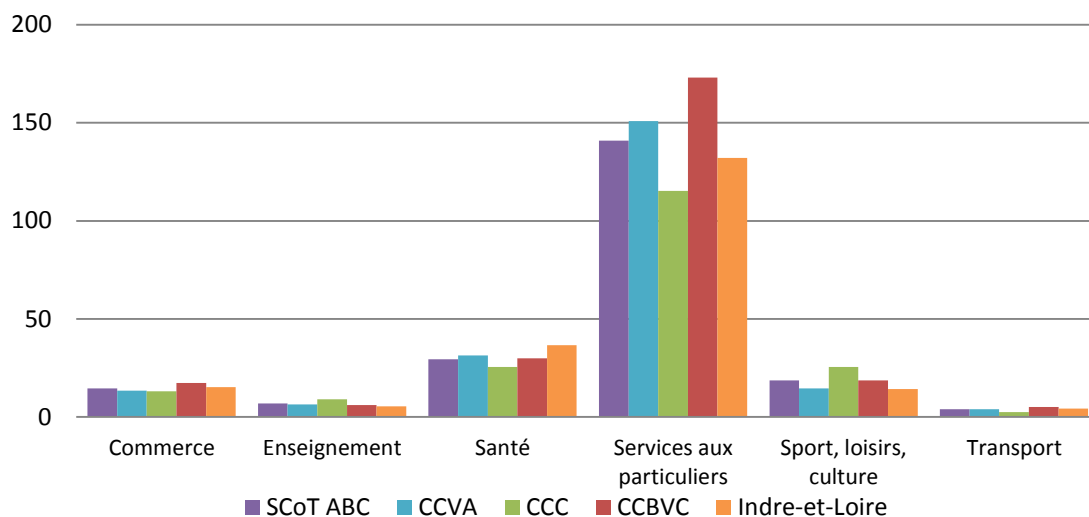
Source : INSEE

Suivi : 3 ans

Méthodologie : Le nombre d'équipements de proximité correspond à l'ensemble des équipements de la gamme de proximité de la Base Permanente des Equipements (BPE) publiée par l'INSEE annuellement.

Etat zéro : En 2016, le taux d'équipements de proximité est plus important sur le territoire du SCoT qu'à l'échelle départementale. Il s'élève à 214 équipements pour 10 000 habitants (contre 208 équipements/10 000 hab à l'échelle départementale). Cela s'explique notamment par une densité d'équipements liés aux services aux particuliers bien représentée sur ce territoire (141 équipements/10 000 hab) et particulièrement pour la CCBVC (173 équipements/10 000 hab).

Densité d'équipements de proximité par domaines en 2016

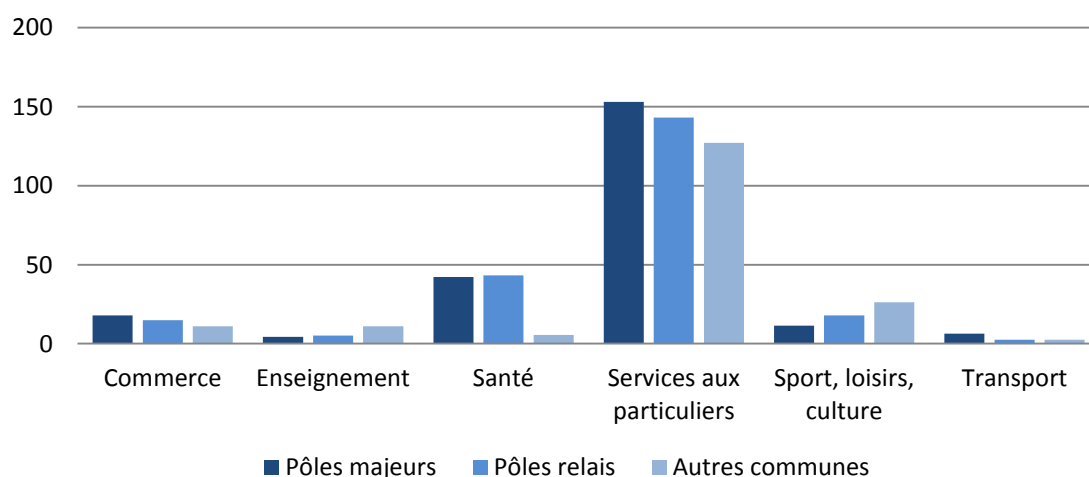


Nombre d'équipements de proximité par domaine pour 10 000 habitants en 2016 (population 2015)

	Commerce	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sport, culture, loisirs	Transport
SCoT ABC	14,6	6,9	29,4	140,9	18,6	3,9
CCVA	13,4	6,4	31,4	150,8	14,5	3,9
CCC	13,1	8,9	25,6	115,3	25,6	2,4
CCBVC	17,3	6,1	29,9	173,1	18,7	5,1
Indre et Loire	15,2	5,3	36,6	132,1	14,2	4,2

La densité d'équipements de proximité varie en fonction de la typologie des communes : le niveau d'équipements et de services de proximité étant plus important pour les pôles majeurs (hormis pour les équipements liés au sport, loisirs et culture). Toutefois, la quasi-totalité des communes dispose d'une gamme d'équipements de proximité.

Densité d'équipements de proximité par domaines et types de communes en 2016



85. Nombre de commerces de proximité

Cet indicateur correspond au nombre de commerces de quotidienneté. Il regroupe les commerces pour lesquels les achats des consommateurs sont quotidiens, ou du moins très fréquents : commerce alimentaire spécialisé (boulangeries-pâtisseries et boucheries-charcuteries), d'alimentation générale (supérettes, épiceries) et les fleuristes.

Mode de représentation : nombre

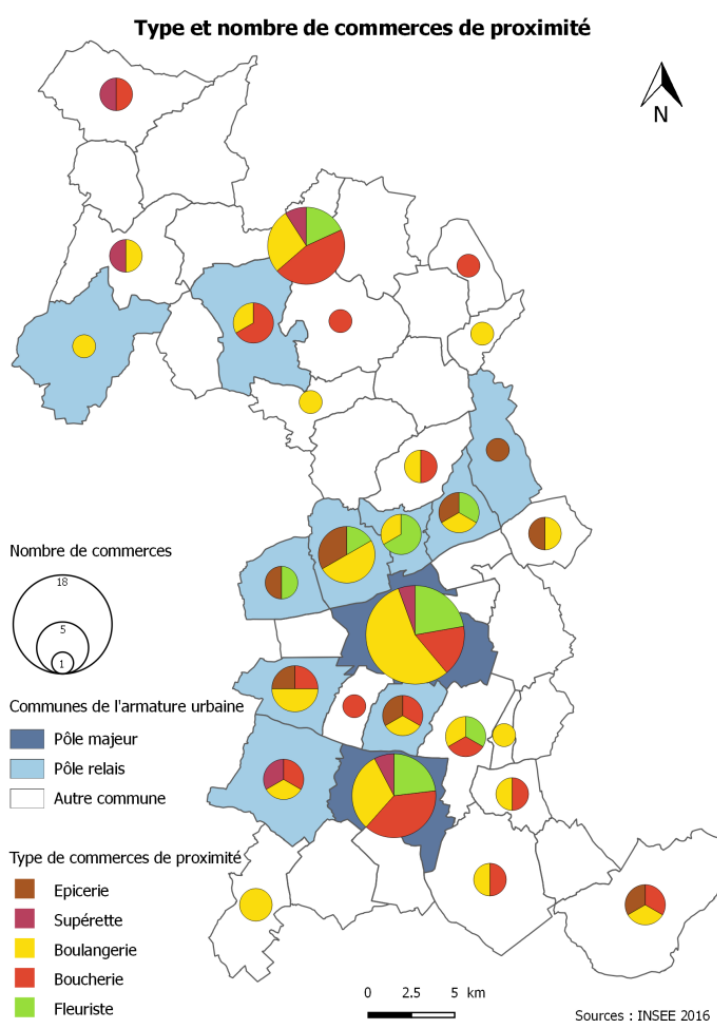
Source : Insee

Suivi : 3 ans

Méthodologie : Cet indicateur comprend les champs suivants de la Base Permanente Equipements (BPE) de l'INSEE :

- Commerce alimentaire spécialisé : Boulangerie, Boucherie-charcuterie,
- Alimentation générale : Supérette, Epicerie,
- Fleuriste : Fleuriste.

Etat zéro : En 2016, l'offre de commerce de proximité est hétérogène sur le territoire du SCoT et varie en fonction de la typologie des communes. En effet, les pôles majeurs disposent d'une offre commerciale de proximité diversifiée avec 42 commerces, soit 14 commerces en moyenne par pôle majeur. Les pôles relais disposent en moyenne de 3 commerces de proximité et les autres communes d'un seul commerce. A noter que plus de la moitié des autres communes ne dispose pas de commerce de proximité sur leur territoire. Le restant des communes dispose entre 1 et 3 commerces de proximité (principalement une boulangerie et/ou une boucherie). Malgré cette hétérogénéité sur le territoire du SCoT, on observe une complémentarité des communes entre elles. Une commune présentant peu voir pas de commerces de proximité est souvent limitrophe à une ou des communes présentant des commerces complémentaires.



Type de commerce de proximité	Commerce alimentaire spécialisé	Alimentation général	Fleuristes	Total	Moyenne par commune
Pôles majeurs	30	3	9	42	14
Pôles relais	16	8	5	29	3
Autres communes du SCoT	21	4	1	26	1
Total	67	15	15	97	2

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : FACILITER LES MOBILITES « DURABLES »

ADAPTER LE RESEAU ROUTIER DANS SES VOCATIONS ET SES AMENAGEMENTS ET MAITRISER LES IMPACTS DE SON DEVELOPPEMENT

AMBITION : AMELIORER LA CIRCULATION ET LA SECURITE DU RESEAU ROUTIER

86. Aménagements réalisés ou en cours pour améliorer les axes du réseau routier identifiés dans le DOO

Cet indicateur correspond aux aménagements réalisés ou en cours pour améliorer les axes du réseau routier identifiés dans le DOO, tels que la RD 751, RD 910, RD 943, RD 952, etc.

Mode de représentation : liste

Source : Conseil départemental

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Sans objet au Temps 0. La Direction des routes et des transports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire n'a pas à sa connaissance de projets d'aménagement sur les principaux axes routiers qui desservent le territoire du SCoT ABC en 2018. A noter toutefois que l'étude du contournement de Cormery/Truyes (RD 943) a été relancée en 2017, d'éventuels aménagements de cette RD seront prévus dans les années à venir afin d'améliorer les conditions de circulation sur l'ensemble de l'itinéraire entre Tours et la limite du département (commune de Courçay concernée).

AGIR EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMELIORATION DE L'OFFRE EN TRANSPORTS EN COMMUN

AMBITION : RENFORCER LA DESSERTE DU TERRITOIRE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

87. Nombre de communes desservies par les lignes de bus du réseau « Rémi »

Cet indicateur correspond au nombre de communes desservies par les lignes de bus du Réseau de Mobilité Interurbaine « Rémi ». Il permet de mesurer le niveau d'exclusion des territoires.

Mode de représentation : nombre, carte

Source : Transdev

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2017, 21 communes sont desservies quotidiennement par des lignes de bus du réseau « Rémi ». La commune de Crotelles est également desservie hebdomadairement (arrêts non quotidien) et celle de Sublaines seulement lors des vacances scolaires.

Les communes non desservies par des bus se situent principalement au nord-ouest et au sud du territoire du SCoT ABC.



88. Fréquence des trajets de bus vers les pôles du territoire et les pôles voisins

Cet indicateur correspond au nombre de trajets et d'arrêts des bus sur les lignes traversant le territoire. Il permet de mesurer l'évolution du service offert à la population.

Mode de représentation : nombre

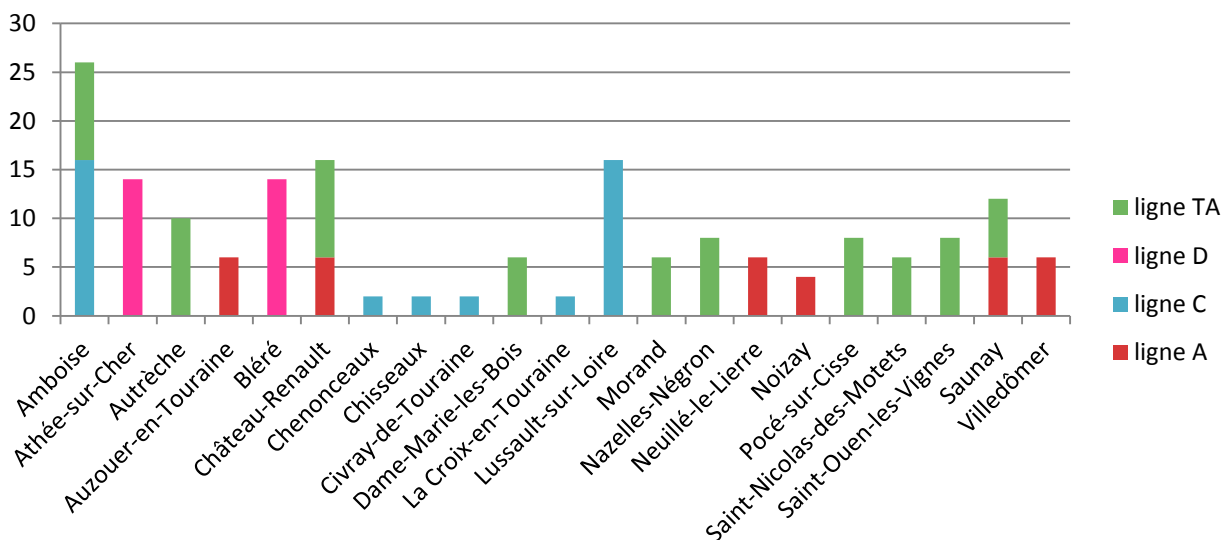
Source : Transdev

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2017, le nombre d'arrêts quotidien de bus varie entre 2 et 26 selon les communes. Pour les communes n'ayant que 2 arrêts par jour, un seul arrêt est effectué par sens de circulation (par exemple un arrêt dans le sens Tours → Amboise et un arrêt dans le sens Amboise → Tours).

Le nombre d'arrêts quotidien est plus important pour les pôles majeurs définis par le SCoT ABC (de 14 à 26 arrêts).

Nombre de bus quotidiens du réseau "Rémi" en 2017



89. Nombre d'arrêts en gare des trains

Cet indicateur correspond au nombre journalier de trains s'arrêtant en gare. Il permet de mesurer l'évolution du service ferroviaire offert à la population.

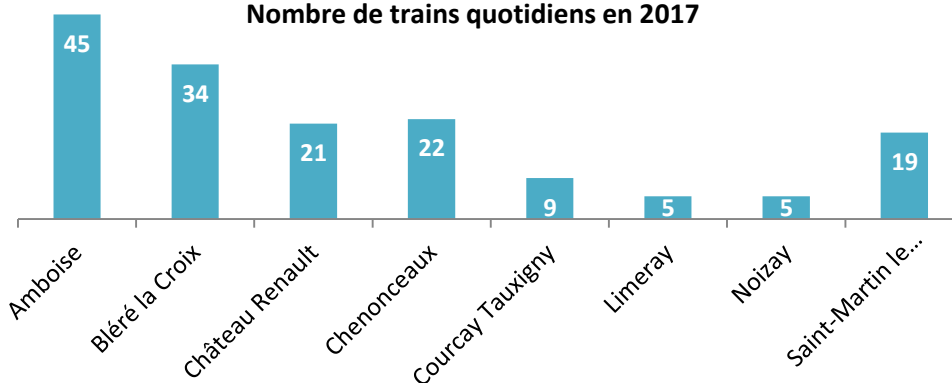
Mode de représentation : nombre

Source : SNCF

Suivi : 3 ans

Etat zéro : En 2017, 160 arrêts de train sont effectués quotidiennement sur le territoire du SCoT (8 gares ferroviaires), soit entre 5 et 45 arrêts selon la gare ferroviaire. De même que pour l'offre en bus, les communes présentant le plus d'arrêts sont les pôles majeurs.

Nombre de trains quotidiens en 2017



90. Fréquentation des transports en commun

Cet indicateur correspond au nombre d'usagers quotidien par arrêt ou gares sur respectivement le réseau « Rémi » et le réseau ferroviaire. Il permet de mesurer les évolutions des habitudes de déplacements des habitants.

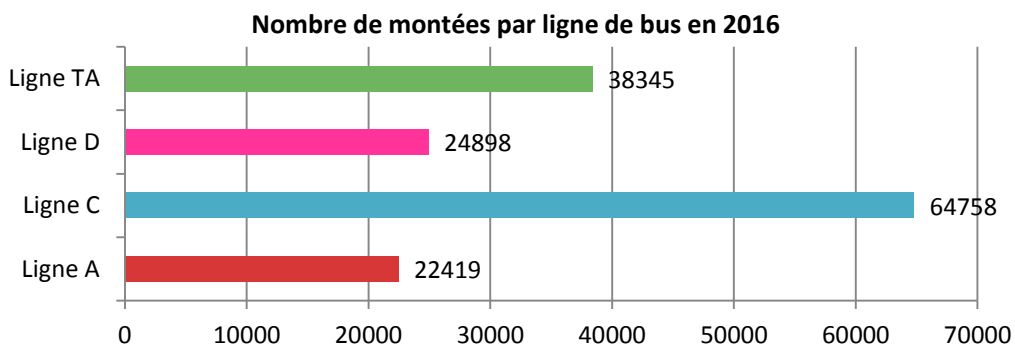
Mode de représentation : nombre

Sources : Transdev, SNCF

Suivi : 3 ans

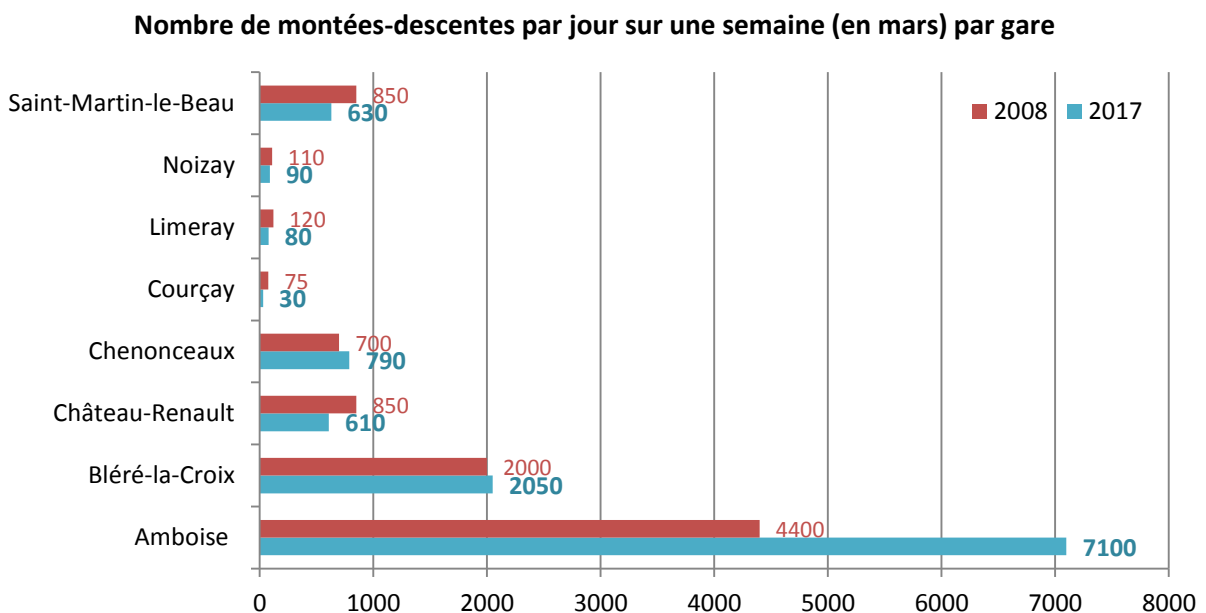
Etat zéro : Concernant l'offre en transport collectif routier, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, 150 551 montées se sont effectuées à partir des arrêts de bus du territoire du SCoT ABC, soit une moyenne de 412 montées par jour. Les communes ayant eu le plus de montées sont les pôles majeurs : Amboise (205 montées/jour en moyenne), Château-Renault (73 montées) et Bléré (46 montées), ce qui s'explique notamment par une fréquence plus importante d'arrêts de bus sur ces communes.

La ligne de bus présentant le plus de montées est celle reliant Tours et Amboise : près de 55 800 montées s'effectuent dans le sens de circulation en direction de Tours contre 9 000 vers Amboise.



Concernant l'offre ferroviaire, les trois lignes traversant le territoire du SCoT ABC font partie des branches ferroviaires de l'étoile tourangelle. Ainsi, les usagers qui empruntent quotidiennement ce type de transport, travaillent ou habitent principalement au sein de l'agglomération tourangelle.

En terme de fréquentation, la gare d'Amboise ressort largement en première position devant celle de Bléré. Les gares de Courçay, Limeray et Noizay présentent en revanche des faibles fréquentations qui s'expliquent notamment par le peu d'arrêts en gare (moins de 10 par jour). Seules les gares d'Amboise, Bléré et Chenonceaux ont vu leur fréquentation augmentée entre 2008 et 2017 (augmentation de plus de 60% pour Amboise).



FAVORISER L'USAGE DES MODES ACTIFS DE DEPLACEMENT (MARCHE, VELO)

AMBITION : RENDRE LES DEPLACEMENTS PIETONS ET VELOS PLUS CONFORTABLES

91. Nombre de gares dont les alentours sont aménagés pour faciliter la circulation des modes actifs

Cet indicateur correspond au nombre de gares dont les alentours sont aménagés pour faciliter la circulation des modes actifs. Il permet de mesurer la recherche de complémentarités des réseaux de transports en commun avec les modes actifs. Cet indicateur peut être complété par l'analyse des cartes de temps (en vélo et piéton) de ces gares.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 6 ans

Etat zéro : Les gares du territoire du SCoT ABC ne présentent pas d'aménagements spécifiques dédiés à la circulation des modes actifs. Toutefois les quartiers gares des pôles majeurs du territoire sont identifiés comme des pôles urbains structurant par les élus du territoire. Dans le cadre de l'élaboration de son PLUi, la CCVA souhaite notamment affirmer son quartier gare à Amboise comme pôle de vie et lieu de mixité fonctionnelle. Un projet d'aménagement est également prévu au quartier de la gare à Château-Renault. Les futurs aménagements repenseront ainsi l'accessibilité de ces zones et favoriseront la circulation de modes actifs.

92. Nombre de gares et d'équipements publics dotés de stationnements vélos

Cet indicateur correspond au nombre de gares et d'équipements publics dotés de stationnements vélos. Il permet de mesurer la recherche de complémentarités des réseaux de TC avec les modes actifs.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

Suivi : 3 ans

Etat zéro : Peu de gares du territoire du SCoT ABC disposent de stationnements vélo. On retrouve 2 parkings vélo sécurisés à la gare d'Amboise et quelques stationnements vélo non sécurisés à la gare de Chenonceaux (situés sur le parking du Château). L'installation d'un abri à vélo sécurisé est en projet à la gare de Château-Renault.

OPTIMISER LES POLITIQUES DE STATIONNEMENT

AMBITION : RATIONNALISER LA PLACE OCCUPEE PAR LE STATIONNEMENT DES VEHICULES MOTORISES

93. Nombre de parkings mutualisés en zone d'activités

Cet indicateur correspond au nombre de parkings mutualisés en zone d'activités. Il permet de mesurer les efforts effectués pour limiter la consommation de foncier dans les zones d'activités.

Mode de représentation : nombre

Sources : Communautés de communes

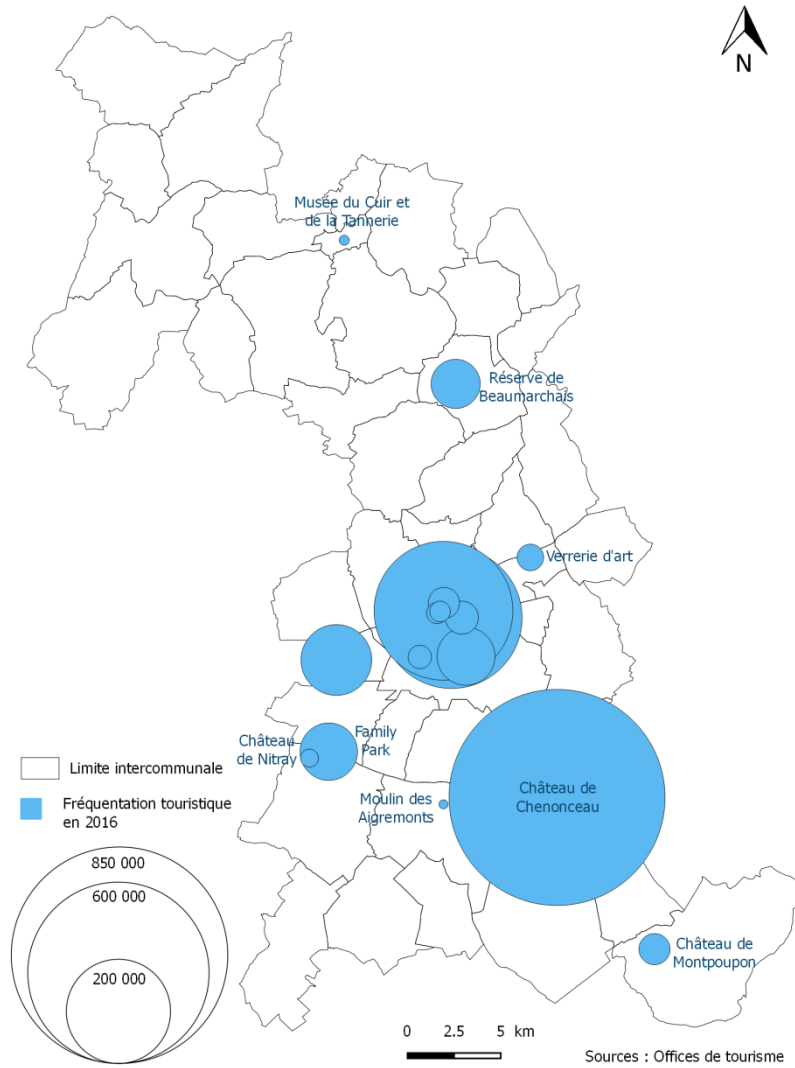
Suivi : 6 ans

Etat zéro : Seules quelques zones d'activités du territoire du SCoT ABC disposent de parkings mutualisés. Ces parkings sont principalement situés sur les zones d'activités de la Communauté de communes du Castelrenaudais : un parking mutualisé sur « Porte de Touraine » à Autrèche et un autre sur le Parc Industriel Ouest à Château-Renault. D'autre part, des espaces publics et de stationnements permettent des pratiques de stationnement mutualisé sur le Parc Industriel Nord de Château-Renault, sur la Paquerie à Villedômer et sur l'Imbauderie à Crotelles. Des efforts de mise en place de parkings mutualisés seront demandés par les PLUi (en cours d'élaboration).

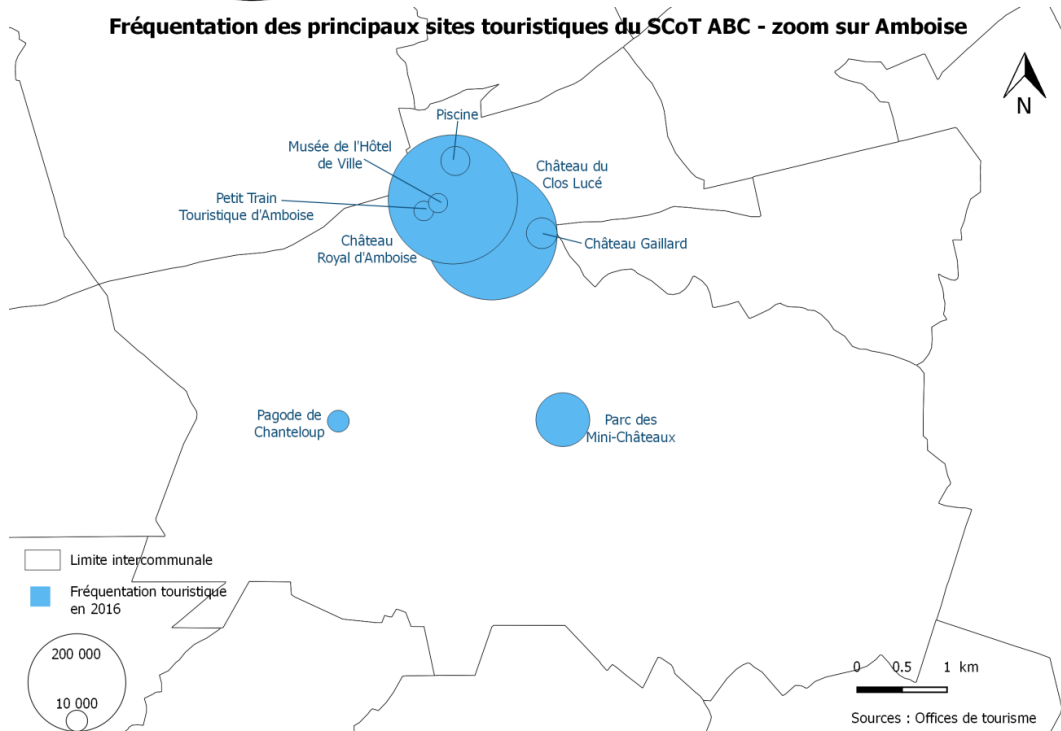
ANNEXES

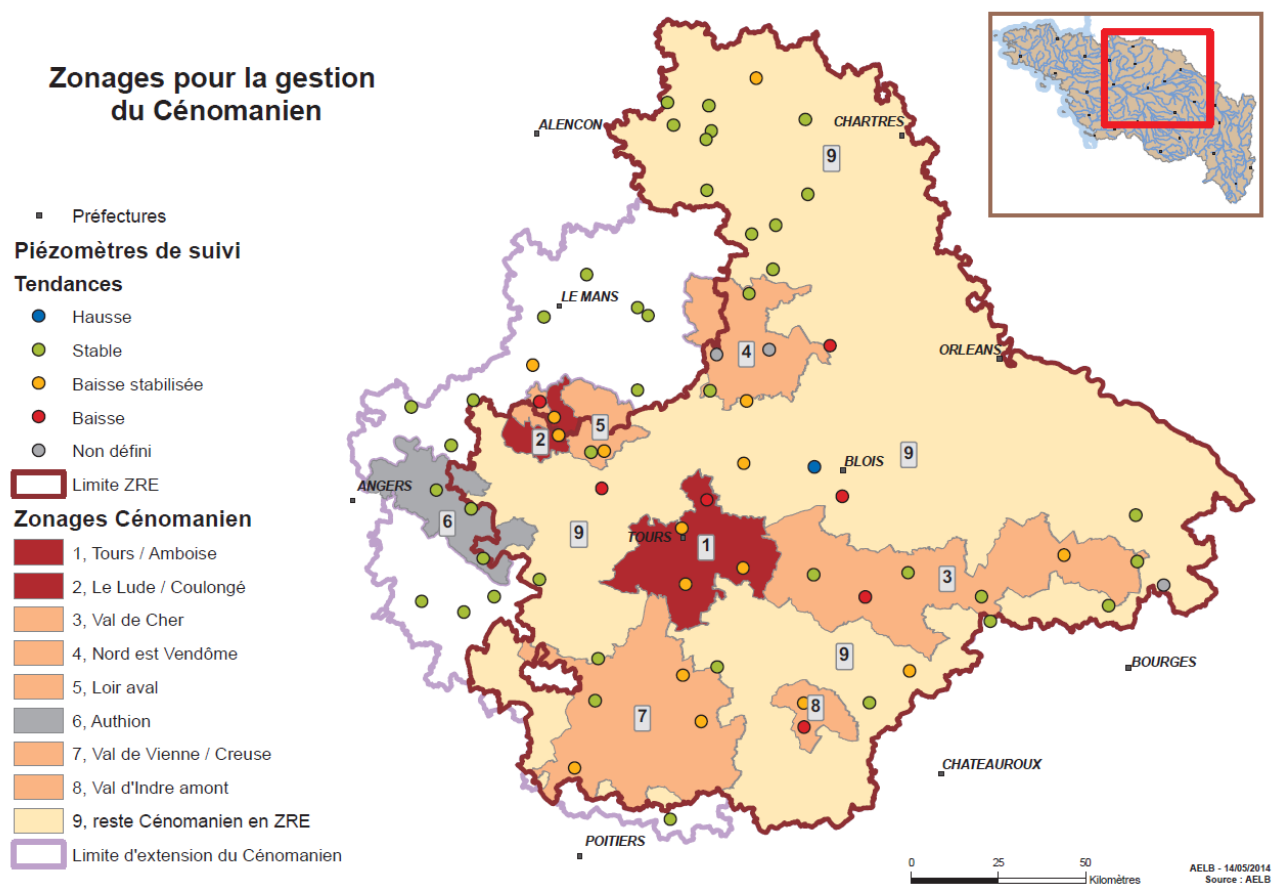
ANNEXE 1 : CARTES RELATIVES AUX INDICATEURS DE SUIVI TOURISTIQUES

Fréquentation des principaux sites touristiques du SCoT ABC



Fréquentation des principaux sites touristiques du SCoT ABC - zoom sur Amboise





ANNEXE 3 : LISTE DES INDICATEURS DE SUIVI

POSITIONNEMENT DU TERRITOIRE : concilier identités locales et complémentarités avec les pôles voisins..... 4

1. Nombre d'équipements de rayonnement large présents ou en projet sur le territoire 4
2. Démarches partenariales engagées avec des territoires voisins..... 4
3. Part de la création de logements située dans les pôles majeurs et pôles-relais..... 5
4. Part de la création d'emplois située dans les pôles majeurs et pôles-relais..... 6
5. Conditions de desserte des pôles majeurs..... 6
6. Délimitation par les PLUi des enveloppes urbanisées et définition de leurs objectifs de densité, de création de logements et de consommation foncière 6

QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PATRIMONIALE : Préserver les patrimoines naturels et bâtis..... 7

7. Identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à l'échelle locale 7
8. Surface totale des espaces naturels 7
9. Surface totale des espaces boisés 8
10. Mise en œuvre du programme d'actions de l'étude TVB du Pays 8
11. Eléments arborés protégés par les PLUi..... 9
12. Identification et protection des éléments de trame verte et bleue urbaine sur l'ensemble du territoire 9
13. Linéaire de berges protégées de l'urbanisation 9
14. Part du territoire prospecté pour l'identification des zones humides 9
15. Surface de zones humides protégée par les PLUi..... 10
16. Nombre d'interconnexions réalisées pour l'approvisionnement en eau potable 10
17. Volumes prélevés dans la nappe du Cénomaniens..... 11
18. Qualité des masses d'eau superficielles et souterraines..... 12
19. Inscription dans les PLUi de mesures favorisant la gestion alternative des eaux pluviales.... 13
20. Nombre de schémas communaux ou intercommunaux de gestion des eaux pluviales 13
21. Actions mises en œuvre pour réduire les impacts des rejets industriels et/ou très polluants..... 14
22. Démarches engagées pour la modernisation des équipements d'assainissement collectif, leur mise aux normes et/ou leur délocalisation en dehors des zones à risque 14
23. Eléments de patrimoine bâti répertoriés dans les PLUi 14
24. Mesures de protection du patrimoine identifié mises en œuvre dans les PLUi 15
25. Identification des sites à forte valeur paysagère à proximité des secteurs urbanisés..... 15
26. Qualité paysagère des franges urbaines et entrées de ville..... 15
27. Inscription dans les PLUi d'exigences paysagères qualitatives pour les bâtiments isolés 15
28. Qualité paysagère des zones d'activités..... 15

29.	Nombre de cônes de vue identifiés et décrits dans les PLUi.....	16
30.	Identification des urbanisations linéaires à interrompre, des coupures d'urbanisation et des fronts urbains à ne pas dépasser.....	16
31.	Nombre de bâtiments publics faisant ou ayant fait l'objet d'une démarche d'écoconstruction sanctionnée par un label	16
32.	Consommations énergétiques moyennes par habitant pour le secteur résidentiel.....	17
33.	Nombre de bâtiments publics ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention.....	17
34.	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique et concernés par une subvention.....	18
35.	Nombre d'installations collectives de production d'énergie renouvelable réalisées ou en projet sur le territoire.....	18
36.	Volume moyen de déchets ménagers collectés par habitant et par an.....	19
37.	Part des déchets collectés étant recyclés.....	19
38.	Nombre de composteurs individuels distribués sur le territoire	19
39.	Quantités émises par le territoire des principaux polluants atmosphériques (NOX, PM10, SO2, C6H6, HAP)	19

DEVELOPPEMENT ET RENOUVEAU URBAIN : Assurer la maîtrise et la qualité des formes urbaines21

40.	Surfaces urbanisées.....	21
41.	Respect des densités brutes minimales de logements dans les OAP.....	24
42.	Part moyenne des voiries, équipements, réseaux, espaces verts, etc. dans les nouvelles surfaces urbanisées	24
43.	Densité brute de logements dans les nouveaux secteurs d'extension urbaine dédiés à l'habitat.....	25
44.	Pourcentage des logements construits situés au sein des enveloppes urbanisées définies dans les PLUi.....	25
45.	Nombre et pourcentage de logements vacants.....	25
46.	Inscription dans les PLUi d'exigences paysagères, urbaines et architecturales qualitatives pour les nouveaux aménagements urbains	26
47.	Nombre d'habitants exposés à un niveau de bruit ambiant dépassant 68 dB(A) selon l'indicateur Lden (24h).....	27
48.	Aménagements réalisés ou en projet pour réduire les nuisances sonores générées par les axes de transports	27
49.	Nombre de logements du territoire	28
50.	Part des logements en location dans l'offre de résidences principales du territoire	29
51.	Part des logements sociaux dans l'offre de résidences principales du territoire	29
52.	Part des petits logements (T1 ou T2) dans l'offre de résidences principales du territoire.....	30
53.	Structures d'accueil temporaire pour les personnes âgées créées ou en projet.....	31

54.	Hébergements de secours ou logements temporaires pour les personnes en difficulté sociale créés ou en projet.....	31
55.	Surface d'espaces protégés de l'urbanisation au titre de la gestion du risque inondation (champs d'expansion des crues).....	32
56.	Opérations d'aménagement ayant permis une réduction de la vulnérabilité dans des zones à risques déjà bâtis au moment de l'approbation du SCoT	32
57.	Nombre d'habitants vivant en zone inondable	33
58.	Nombre d'entreprises situées en zone à risque.....	34

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Favoriser le développement économique.....35

59.	Surface totale des espaces agricoles	35
60.	Surface Agricole Utile	35
61.	Nombre d'exploitations agricoles.....	36
62.	Nombre d'Unités de Travail Annuel	36
63.	Surface totale des espaces classés AOC protégés de l'urbanisation.....	36
64.	Surface totale concernée par un périmètre de protection (périmètre d'intervention, ZAP...)	36
65.	Nombre et part des exploitations labellisées biologiques	37
66.	Nombre d'AMAP sur le territoire	37
67.	Nombre d'exploitants adhérents des réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Saveurs Paysannes de Touraine »	37
68.	Surfaces forestières gérées conformément à un document de gestion durable agréé ou approuvé par le CRPF	38
69.	Surface occupée des zones d'activités	38
70.	Densité d'emplois à l'hectare dans les zones d'activités	39
71.	Taux d'emploi	39
72.	Nombre d'entreprises accueillies sur le territoire.....	40
73.	Nombre de places en hébergement haut-de-gamme	40
74.	Nombre de places en hébergement de plein air	40
75.	Possibilités d'hébergement pour le tourisme d'affaires	40
76.	Elaboration d'un schéma d'hébergement touristique	41
77.	Nombre d'équipements touristiques et de loisirs de rayonnement important présents sur le territoire	41
78.	Linéaire de pistes cyclables	41
79.	Linéaire d'itinéraires de randonnée piétonne.....	42
80.	Fréquentation touristique	43

EQUIPEMENTS ET SERVICES DU TERRITOIRE : Concilier efficience et mutualisation44

81.	Nombre d'équipements majeurs de santé.....	44
82.	Nombre d'équipements majeurs d'insertion et d'aide à l'emploi	44
83.	Nombre d'équipements culturels majeurs.....	45

84.	Nombre d'équipements de proximité (services publics, santé, petite enfance, scolaire, personnes âgées, secours, ...)	45
85.	Nombre de commerces de proximité	47

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DEPLACEMENTS : Faciliter les mobilités « durables »

86.	Aménagements réalisés ou en cours pour améliorer les axes du réseau routier identifiés dans le DOO48	48
87.	Nombre de communes desservies par les lignes de bus du réseau « Rémi »	48
88.	Fréquence des trajets de bus vers les pôles du territoire et les pôles voisins	49
89.	Nombre d'arrêts en gare des trains	49
90.	Fréquentation des transports en commun	50
91.	Nombre de gares dont les alentours sont aménagés pour faciliter la circulation des modes actifs	51
92.	Nombre de gares et d'équipements publics dotés de stationnements vélos	51
93.	Nombre de parkings mutualisés en zone d'activités	51